



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Ville de
Concarneau



CONSEIL DU 6 FEVRIER 2024

Sommaire

Budget principal.....	3
I. Le caractère réglementaire du débat d'orientation budgétaire	3
II. Le contexte économique et financier	3
•Loi de finances 2024	3
•Relation avec les collectivités territoriales.....	4
•Les taux d'intérêts	4
III. La situation financière de la ville.....	6
•Les principaux ratios en € par habitant.....	6
•Les produits de fonctionnement et les taux de fiscalité	7
•Les dépenses réelles de fonctionnement	8
•Les niveaux d'épargne.....	9
•La capacité de désendettement (Encours de la dette/Ep Brute)	10
•Anticiper le risque d'insolvabilité.....	10
•Comparaison des ratios financiers avec les communes voisines	11
IV. La prospective financière 2020-2028 et les orientations 2024	12
•Objectifs de la prospective du mandat 2020-2028	12
•Les principales hypothèses retenues pour 2024 en matière de fonctionnement	12
•Les participations et subventions (chap. 65).....	15
•Les charges financières et la dette (chap. 66).....	16
•Les principales hypothèses retenues en 2024 en matière d'investissement	18

Budget principal

I. Le caractère réglementaire du débat d'orientation budgétaire

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Le débat d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise cependant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat aura lieu en séance du conseil municipal du 6 février 2023. Le budget primitif 2024 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 26 mars 2024.

II. Le contexte économique et financier

► Loi de finances 2024

Fixant les grandes orientations des finances publiques prévues par le gouvernement, la Loi de Finances Initiale pour l'année 2024 (LFI 2024) a été adoptée, en lecture définitive, par l'Assemblée nationale, le 21 décembre suite au rejet de la motion de censure déposée le 19 décembre par 149 députés.

Un autre document cadre des Finances publiques a été adopté fin 2023, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. Rendu obligatoire depuis la révision constitutionnelle de 2008, la loi de programmation des finances publiques présente les orientations pluriannuelles de l'Etat sur 5 années. Cette loi n'avait pas été adoptée par le Parlement en 2022. Une nouvelle version du texte a finalement été examinée et approuvée à l'Assemblée nationale le 15 novembre 2023 et promulguée le 18 décembre 2023 suite à la validation du Conseil constitutionnel. Ce texte servira de référence pour les prochains exercices budgétaires de l'Etat en définissant différentes hypothèses et trajectoires en termes de croissance, d'inflation, d'objectif de désendettement, et autres indicateurs économiques et financiers.

▷ Contexte national

Sur le plan national, le contexte économique et financier est toujours fortement marqué par l'inflation. Après une inflation (IPCH) moyenne en 2023 de +5,7%, la loi de finances 2024 projette une inflation à hauteur de +2,6% sur l'année 2024. La baisse de l'inflation aura un impact sur une part importante des ressources de la Ville de Concarneau de par la perte de dynamique des produits liés au foncier (Taxe foncière, Taxe d'Habitation) en lien avec la revalorisation annuelle des valeurs locatives (+3,8% prévu en 2024 contre +7,1% en 2023).

La croissance économique française s'est finalement établie à +0,8% en 2023. La loi de finances pour 2024 anticipe une croissance de +1,4%.

En 2023, le déficit public est resté relativement stable à hauteur de 4,8% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros en 2024. La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

► Relation avec les collectivités territoriales

Dotations et aides de l'Etat :

La LFI pour 2024 augmente de 320 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF). La dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions (au moins 60% de cette dernière étant affectés à la fraction "péréquation", que perçoivent la quasi-totalité des communes de moins de 10.000 habitants). La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écrêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre).

Le fonds vert mis en place en 2023 est porté de 2 à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard de crédits ouverts sur 2024. Une enveloppe de 250 millions d'euros est dédiée à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Energie Territoriaux.

Un « fonds de soutien exceptionnel aux collectivités territoriales du Pas-de-Calais et de Bretagne », doté de 80 millions d'euros a été mis en place suite aux intempéries de novembre 2023.

Concernant le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), les méthodes de répartition internes sur lesquelles se seront entendus les ensembles intercommunaux, notamment dans le cadre d'un pacte fiscal et financier, resteront applicables plusieurs années, sauf opposition. Jusqu'à présent, la méthode de répartition de droit commun devait faire l'objet d'une délibération annuelle.

Enfin, certains ajustements sont apportés aux dotations communales. Le revenu par habitant qui entre dans le calcul de l'indice synthétique conditionnant l'accès à la dotation de solidarité rurale cible sera désormais calculé sous la forme d'une moyenne triennale, de sorte à atténuer les variations de l'indicateur. Concernant la dotation nationale de péréquation (DNP), une garantie est introduite en cas de perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP (50 % de la dotation perdue pendant une année).

Fiscalité :

Dans le cadre de la mise en place de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la loi de Finances pour 2024 prévoit une compensation de l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Enfin la loi de finances pour 2024 instaure des mesures de « Verdissement » des finances locales. La première concerne l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser. La seconde offre la possibilité aux mêmes collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.

À noter, l'obligation de passer au compte financier unique est reportée à 2026.

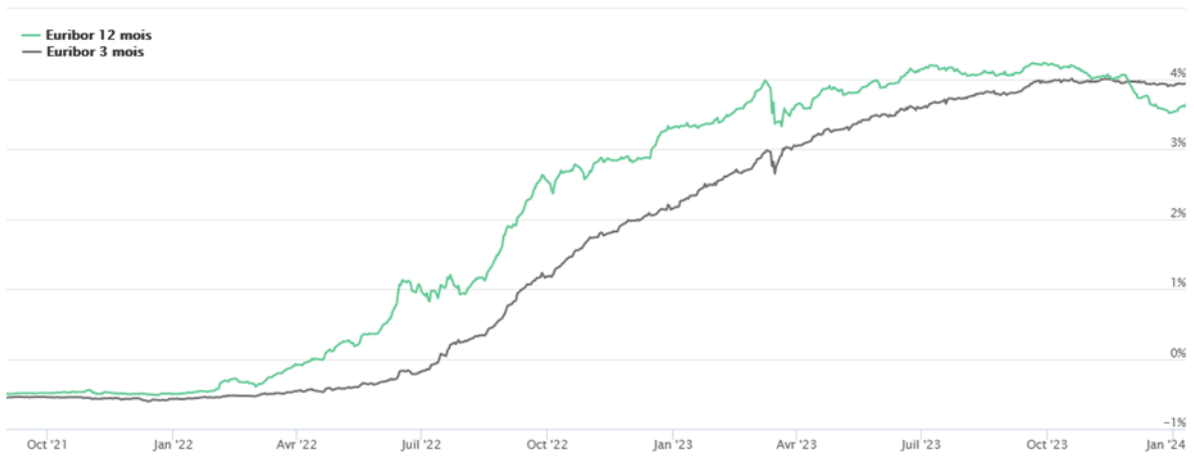
► Les taux d'intérêts

Après des années de faibles taux, la gestion de la dette est devenue à nouveau un sujet prédominant dans le financement des collectivités. L'inflation pousse les taux d'intérêts à la hausse et remet en question le calcul du taux d'usure. C'est le taux maximal légal, calculé chaque trimestre par la Banque Centrale Européenne, qui limite les offres bancaires en cas de volatilité des taux.

Depuis 2022, la forte évolution des taux a modifié les offres bancaires, se tournant de plus en plus vers des offres à taux variables ou mixtes, ou des durées plus courtes (15 ou 20 ans).

Ci-dessous la courbe des taux d'intérêts les plus fréquents en offres bancaires à taux fixe (euribor 3 mois et

euribor 12 mois) :



Taux euribor 3 mois et 12 mois de septembre 2021 à janvier 2024

Source : Finance Active

Cette hausse des taux d'intérêt va contraindre le financement des collectivités en réduisant davantage leur épargne nette.

III. La situation financière de la ville

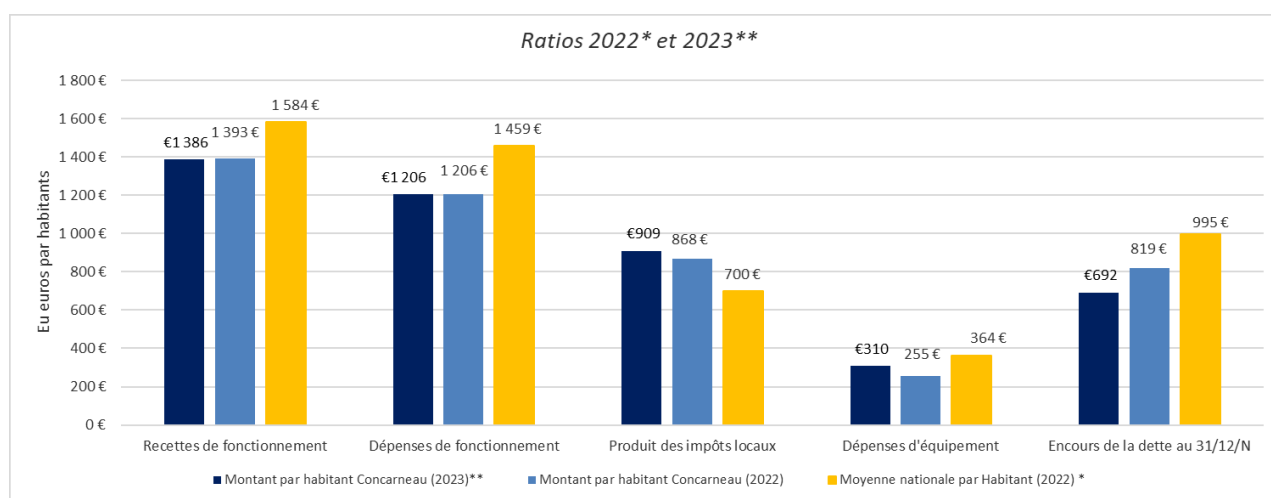
Précision de lecture du rapport :

La partie III. « Situation financière de la ville » nécessite quelques précisions. **Les données proviennent du ministère des finances, conformément aux comptes de gestion présentés par le Trésor public jusqu'en 2022.** Selon la définition du ministère des finances, ces données sont retraitées des dépenses et recettes enregistrées au chapitre 013 « atténuations de charges » et au chapitre 014 « atténuations de produits ».

Les montants annoncés pour 2023 sont une estimation du compte administratif 2023 ; les montants ne sont donc pas définitifs.

Pour analyser cette situation financière, il est intéressant de comparer la ville, à un instant « t », avec la **moyenne des communes appartenant à la même strate de population** (communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un EPCI à Fiscalité professionnelle unique).

► Les principaux ratios en € par habitant



(*Sources : site internet du Ministère des Finances – <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> – les comptes des communes)

Population INSEE pour les recettes de fonctionnement, le produit des impôts directs, dépenses d'équipement, encours de la dette et les dépenses de fonctionnement, selon la définition du ministère des Finances publiques ;

**Estimation du compte administratif 2023 (anticipé)

Avec la prudence nécessaire lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons de ratios entre communes, plusieurs éléments sont intéressants à dégager :

La ville de Concarneau enregistre en 2022 des **recettes de fonctionnement** inférieures à la moyenne de sa strate à savoir 1 393 € /hab contre 1 584 € /hab pour la moyenne de la strate, cela représente un écart de -191 € /hab. A noter que la strate à laquelle appartient la Ville de Concarneau a évolué en 2022. En effet, désormais Concarneau appartient à la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants (Strate de 10 000 à 20 000 habitants l'année précédente).

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 1 386 € /hab, expliquées par une faible évolution des recettes ainsi que par la hausse de la population INSEE entre 2022 et 2023 (+427 habitants).

Les **dépenses de fonctionnement** par habitant sont inférieures à la moyenne de la strate en 2022 avec un montant de 1 206 € /hab pour une moyenne à 1 459 € /hab, soit un écart de -253 € /hab. Cet écart important se justifie par le passage à la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants. Concarneau fait partie des communes les plus « petites » en termes de population de la strate.

En 2023, les dépenses de fonctionnement devraient se stabiliser à 1 206 € /hab, soit +118 € /hab. Malgré l'augmentation des charges à caractères général, en lien avec le contexte inflationniste et des dépenses de

personnel (revalorisation du point d'indice, revalorisation catégorie C), la hausse de la population permet de maintenir des dépenses de fonctionnement stable par rapport à 2022.

Le **produit des impôts locaux** par habitant (Taxe d'habitation, taxes foncières) est supérieur de 168 €/hab par rapport à la moyenne de la strate en 2022. Ce produit fiscal par habitant serait en progression de +41 €/hab à 909 €/hab en 2023 (effet base)

En 2022, Concarneau a réalisé un niveau de **dépense d'équipement** inférieur à la moyenne de la strate, avec 255 €/hab contre 364 €/hab pour la strate. Ce niveau de dépense d'équipement par habitant serait de 310 € en 2023

Concernant la **dette par habitant**, l'encours de dette pour la Ville de Concarneau en 2022 représente 819 €/hab. La moyenne de la strate se situe en 2022 à 995 €/hab, soit un écart à la moyenne de -176 €/hab. L'encours de dette par habitant devrait diminuer en 2023 pour atteindre un montant de 692 €/hab (pas d'emprunt réalisé en 2023).

► Les produits de fonctionnement et les taux de fiscalité

La première ressource de la collectivité en section de fonctionnement est le produit issu de la fiscalité directe locale. Ce produit représente **59 % des recettes de fonctionnement en 2022**. Les taux communaux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2015. Cependant dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été récupéré par les communes. Ainsi, en compensation de cette mesure, le taux de Taxe sur le Foncier Bâti de Concarneau (25,19%) a été majoré du taux départemental (15,97%), soit un taux de Foncier Bâti de 41,16%.

Enfin, en 2023, la Ville de Concarneau a été intégrée dans le dispositif de « Zones tendues en matière de logement ». A ce titre, elle a pu mettre en place la Majoration sur la Taxe d'Habitation des Résidences secondaires. La délibération 2023-117 du 27 septembre 2023 acte la majoration de 60% des cotisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit supplémentaire estimé serait d'environ 900K€. A noter que la Loi de Finances pour 2024 compense finalement les communes ayant instauré la Taxe d'Habitation sur les logements vacants. La compensation à ce titre pour la Ville de Concarneau devrait atteindre 190 K€ environ.

Fiscalité ménage	Taux Communal 2023	Taux moyen de la strate 2022 20 000 à 50 000 hab	Taux Communal 2022
Taxe d'Habitation	19,16%	21,54%	19,16%
Taxe Foncier Bâti	41,16%	39,52%	41,16%
Taxe Foncier Non Bâti	71,90%	54,14%	71,90%

(*Sources : site internet du Ministère des Finances – <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> – les comptes des communes)

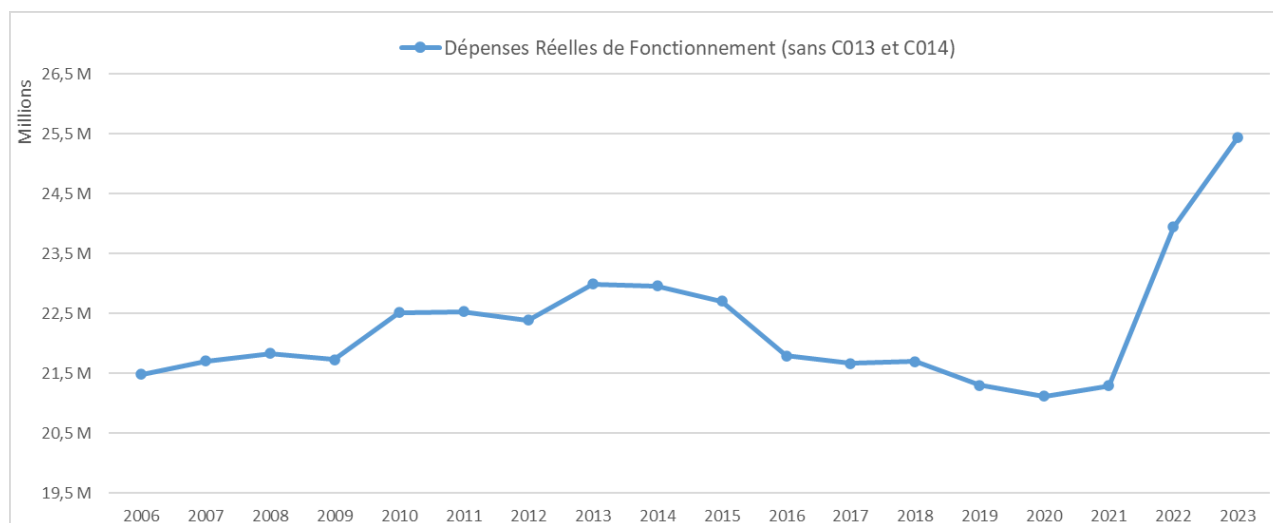
2023	Valeur locative nette	Nombre d'articles du rôle	Valeur locative nette moyenne par article du rôle	Produit moyen par foyer fiscal
Taxe habitation sur résidences secondaires	8 286 831 €	1 980	4 185 €	802 €
Taxe habitation sur logements vacants	1 027 134 €	268	3 833 €	734 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	37 151 930 €	11 701	3 175 €	1 307 €
dont locaux d'habitation ordinaire :	28 048 525 €	10 714	2 618 €	1 078 €
dont locaux à usage professionnel :	5 248 860 €	941	5 578 €	2 296 €
dont établissements industriels :	1 420 058 €	31	45 808 €	18 855 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	317 320 €	2 552	124 €	89 €

(*Sources : états fiscaux 1288M, 1386 bis TH et 1386 TF (communiqués par la préfecture))

De même que pour le tableau précédent, ces éléments sont à prendre avec précaution, dans la mesure où un taux de fiscalité doit s'analyser aussi en fonction de la situation de la collectivité, de son histoire, de ses choix

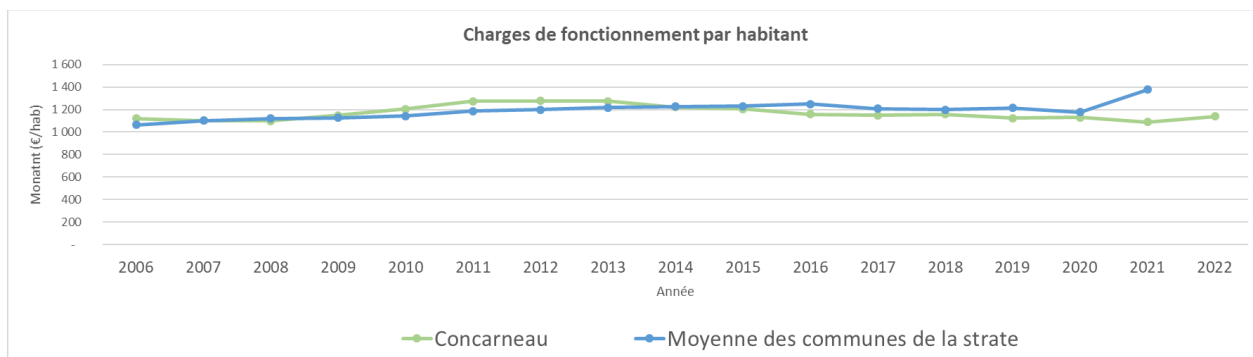
de gestion.

► **Les dépenses réelles de fonctionnement**



Sources : Comptes administratifs de la commune de Concarneau après neutralisation des atténuations de charges (chap 014) et de produits (chap 013))

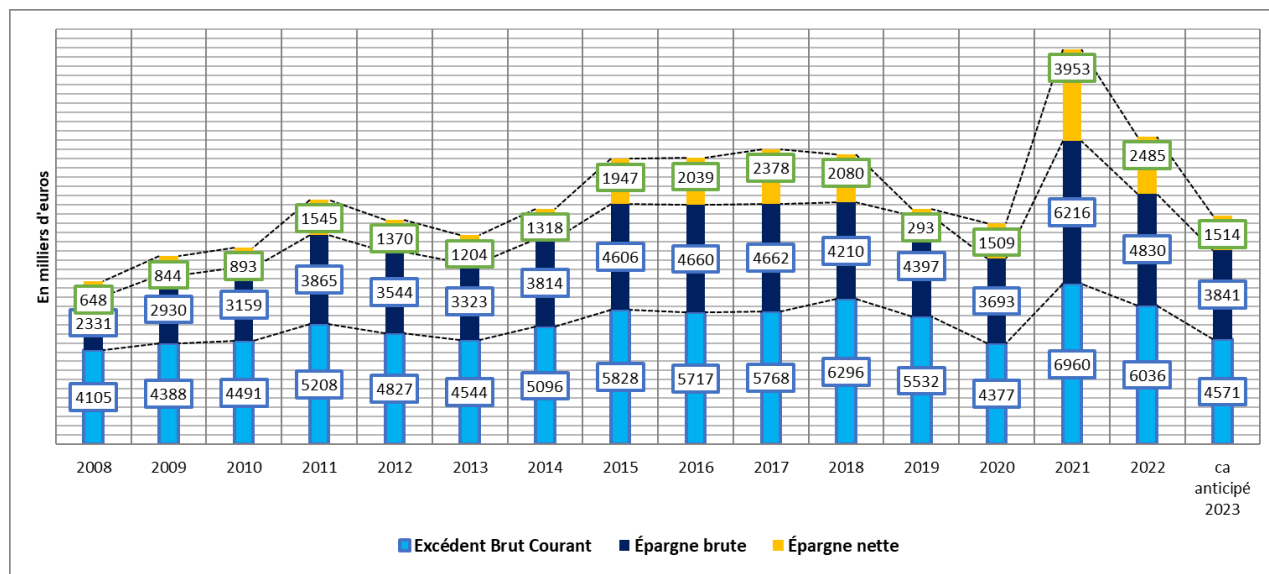
En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement (après neutralisation des atténuations de charges et produits), seraient en augmentation à 26,5 M€ contre 24,3 M€ en 2022. Cette forte hausse s’explique principalement par le contexte fortement inflationniste en 2023, en lien avec l’augmentation importante des dépenses liées à l’énergie, mais aussi les dépenses de personnel (cf partie RH) et les charges à caractère générale.



Sources : site internet du Ministère des Finances – <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> – les comptes des communes ;

Concernant les charges de fonctionnement par habitant, la commune enregistre un niveau de dépense inférieur à la moyenne des communes de sa strate depuis 2015. A noter, qu’en 2021, Concarneau a basculé dans la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants (contre 10 000 à 20 000 habitants les années précédentes).

Les niveaux d'épargne



Excédent Brut Courant : « résultat avant charges et produits financiers et exceptionnels ».

L'épargne de gestion est estimée à la somme de 4,57 M€ en 2023 contre 6,04 M€ en 2022, soit une diminution de -24% (-1,47 M€). Cette évolution est marquée par le contexte inflationniste connu sur 2023. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de +2,12 M€ en 2023 par rapport à 2022. Les charges à caractère générale progresseraient de +685 K€, dont +510 K€ uniquement sur le poste électricité. Les dépenses de personnel seraient en hausse de +725 K€. En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement progresseraient d'environ 1,19 M€ principalement du fait de la dynamique des bases fiscales (pas de modification de taux), les recettes des impôts et taxes progresseraient de +1,17 M€ par rapport à 2022. Les recettes tarifaires évolueraient aussi de +188 K€.

Épargne brute : « capacité d'autofinancement permettant de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette et éventuellement de dégager des ressources pour financer les dépenses d'équipement. C'est le résultat après charges et produits financiers et exceptionnels ».

L'épargne brute s'inscrirait dans la continuité de l'évolution de l'Excédent Brut Courant à 3,84 M€ en 2023 contre 4,83 M€ en 2022, soit -20% par rapport à 2022.

Épargne nette = épargne brute – le remboursement annuel du capital de la dette.

L'épargne nette passerait de 2,49 M€ en 2022 à 1,51 M€ en 2023. La Ville de Concarneau a continué à se désendetter en 2023.

► **La capacité de désendettement (Encours de la dette/Ep Brute)**

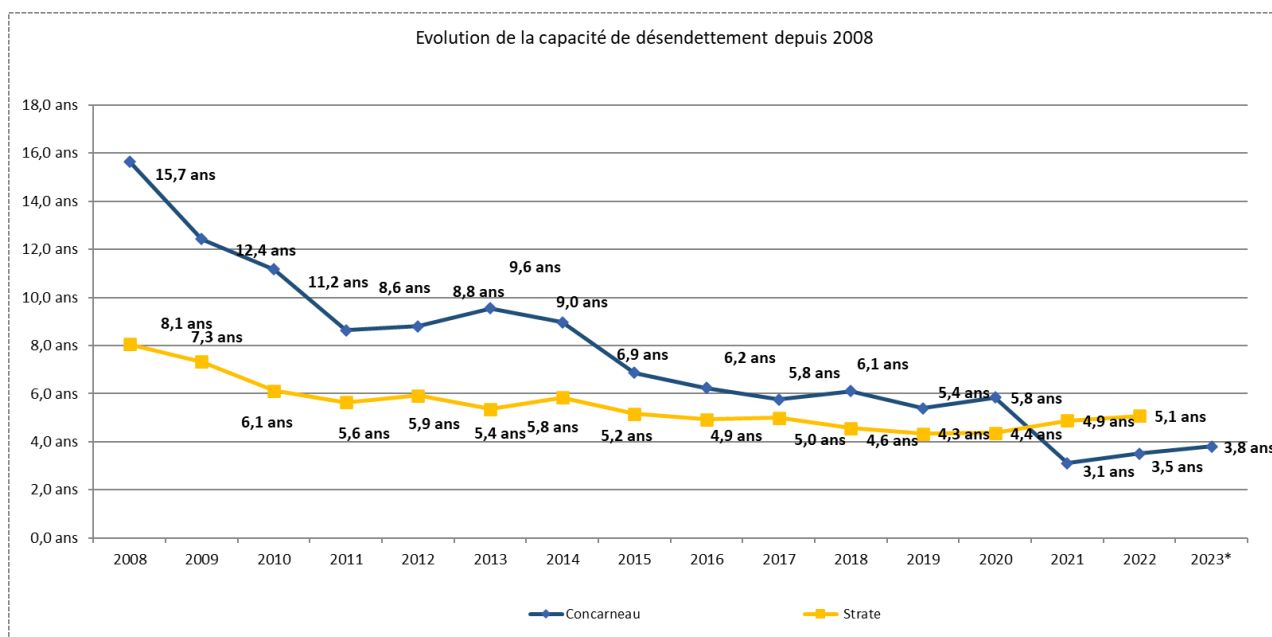
Le délai de désendettement, appelé encore capacité de désendettement (CDD), correspond au nombre d’années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette, si elle y consacrait la totalité de son épargne brute actuelle.

En 2022, la capacité de désendettement est à 3,5 années (contre 3,1 en 2021), une nouvelle fois en dessous du seuil critique des 8 années. En 2023, elle devrait légèrement progresser pour atteindre 3,8 années. L’objectif du BP de 2024, en lien avec le projet du mandat sera de contenir ce ratio à moins de 8 années avec les difficultés connues notamment sur l’inflation générale des prix qui devrait se poursuivre, et le coût de l’énergie et du carburant.

Plusieurs mesures sont, chaque année, entreprises afin de limiter le recours à l’emprunt :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Optimiser les recettes liées à l’activité des services ;
- Rechercher des financements ;
- Lisser les dépenses d’investissement ;
- Optimiser la gestion patrimoniale.

Ces nombreuses mesures devraient permettre à la ville de limiter ce ratio financier.



(Sources : site internet du Ministère des Finances – <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> – les comptes des communes, *Estimation du CA 2023)

► **Anticiper le risque d’insolvabilité**

L’équilibre annuel du budget exige un ratio *remboursement du capital de la dette / épargne brute* inférieur ou égal à 1.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 neutralisation renégociation dette	2020	2021	2022	2023*
Remboursement capital de la dette/Epargne brute	1,1	0,7	0,7	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,9	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6

Depuis 2008, Concarneau est en mesure de faire face, annuellement à ses dépenses réglementaires avec un ratio de 0,5 < 1. En 2019, en neutralisant l’effet de la renégociation des emprunts, l’autofinancement dégagé en section de fonctionnement est consacré à 50 % au financement du remboursement du capital de la dette. La diminution de l’épargne brute fait légèrement progresser à la hausse ce ratio. Concarneau reste toutefois

en 2023 largement en dessous du seuil d'insolvabilité.

▶ Comparaison des ratios financiers avec les communes voisines

Ratios en € par habitant	Nb habitants	Produits de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Capacité d'autofinancement nette	Encours de la dette au 31/12/N	Fonds de roulement	Capacité de désendettement
	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
CONCARNEAU	20 672	1 393	1 206	255	120	819	264	3,5
DOUARNENEZ	14 365	1 492	1 412	260	99	1 549	245	6,6
FOUGERES	21 248	1 267	1 092	479	153	1 399	47	5,7
LANDERNEAU	16 532	1 027	922	235	64	483	94	3,3
LANNION	21 146	1 343	1 275	338	63	827	56	5,8
MORLAIX	15 302	1 566	1 520	443	16	1 234	81	11,4
QUIMPERLE	12 678	1 148	1 064	362	69	1 105	199	6,2
<i>Moyenne</i>	<i>17 420</i>	<i>1 319</i>	<i>1 213</i>	<i>339</i>	<i>83</i>	<i>1 059</i>	<i>141</i>	<i>5,8</i>

(Source : collectivité.gouv.fr – Comptes des communes)

En 2022, la Ville de Concarneau voit ses produits de fonctionnement atteindre 1 393 €/hab, soit un montant supérieur de +5,58% par rapport à la moyenne des communes présentées ci-dessus.

Ses charges de fonctionnement en 2022 représentent 1 206 €/hab, soit -0,6% par rapport au montant moyen par habitant des communes ci-dessus.

Concernant les dépenses d'investissement, la Ville de Concarneau en 2022, présente un montant d'investissement de 255 €/hab. La moyenne des communes sélectionnées est de 339 €/hab, soit un écart à a moyenne de 84€ par habitant.

Le niveau d'autofinancement net est de 120 €/hab en 2022 (contre 83 €/hab en moyenne pour le panel ci-dessus). Ce montant a évolué à la baisse en 2022 du fait d'une augmentation plus importante des dépenses que des recettes de fonctionnement, en lien avec le contexte de reprise post-covid.

La ville de Concarneau voit son encours de dette par habitant passer sous les 1000 €/hab en 2022 pour atteindre 819 €/hab tandis que la moyenne des communes ci-dessus est de 1 059 €/hab.

En 2018, le montant de dette par habitant était de 1 294 €/hab.

Concarneau clôture l'exercice 2022 avec un fonds de roulement de 264 €/hab, contre 141 €/hab en moyenne dans le tableau ci-dessus.

Enfin, la capacité de désendettement (CDD) atteint 3,5 années en 2022, A noter que la CDD devrait repartir en hausse à compter de 2023, du fait de la diminution des niveaux d'épargne et de l'augmentation de l'encours de dette, en lien avec la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'investissement, et les emprunts associés.

IV. La prospective financière 2020-2028 et les orientations 2024

Le maintien d'une situation financière saine est le principal objectif qui doit permettre à la ville de maintenir le niveau de service rendu à la population et d'investir à nouveau tout en minimisant le recours à l'emprunt et à la fiscalité.

Cette année, le vote du Budget Primitif 2024 sera réalisé en séance du 26 mars 2023. Les excédents, déficits et restes à réaliser de 2023 seront reportés lors du vote du Budget Supplémentaire 2024.

▶ Objectifs de la prospective du mandat 2020-2028

- Préserver la qualité et le cadre de vie (développer les mobilités douces, sécuriser les déplacements, veiller aux économies d'énergie, à la biodiversité) ;
- Renforcer l'attractivité économique afin que les entreprises continuent à investir et à créer de l'emploi (filière pêche, construction et réparation navale, nautisme, tourisme, agriculture...) ;
- Soutenir les filières émergentes ;
- Conforter la place des associations, et l'appui à l'investissement des jeunes dans le bénévolat ;
- Maîtriser la dépense publique ;
- Poursuivre la rénovation et l'entretien de son patrimoine bâti ;
- Doter Concarneau de nouveaux équipements et services à la population (adaptés aux différentes strates des âges) et contribuant à optimiser la qualité de vie.

Les orientations budgétaires 2024 s'articulent autour des objectifs suivants :

- ✓ limiter le recours à l'emprunt afin de conserver les marges de manœuvre en investissement :
La ville de Concarneau, tous budgets confondus, remboursera 2,1 M€ de capital aux établissements bancaires en 2024 et 604 K€ de charges financières. Afin de conserver des capacités financières en termes de dépenses d'équipement, la ville doit limiter son recours à l'emprunt et prioriser le remboursement. L'objectif actuel est de ne pas dépasser 29 M€ d'en-cours de dette sur la durée du mandat.
- ✓ Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. Les taux ne devraient pas évoluer : L'objectif reste de limiter la pression fiscale sur la durée du mandat et particulièrement dans ce contexte de forte inflation. Au regard de la forte tension sur l'accès au logement, le conseil municipal a porté la majoration de la cotisation de taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à 60 %.
- ✓ La capacité de désendettement (CDD) ne devra pas dépasser 8 ans à l'issue de la période :
La CDD, c'est-à-dire l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute de l'exercice, est estimée à 3,8 années en 2023
- ✓ Optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils :
Pour retrouver des marges de manœuvre dans ce contexte financier inédit, de nombreuses pistes devront être explorées. Depuis 2016, en lien avec la création du service commun des affaires financières, la mise en place d'un contrôle de gestion et d'un suivi budgétaire précis contribue à atteindre ces différents objectifs.

▶ Les principales hypothèses retenues pour 2024 en matière de fonctionnement

L'objectif, compte tenu du contexte social, économique et financier, a été d'examiner avec une très grande rigueur les dépenses de fonctionnement de la ville, en prenant notamment en compte les taux de réalisation des précédentes années, et de réévaluer les recettes des différents services municipaux, tout en maintenant

une qualité de service rendu en direction de la population.

Dans ce contexte continu d'inflation, la note de cadrage communiquée aux services en septembre 2023 préconisait une construction du BP 2024 en matière de dépenses de fonctionnement proche du BP 2023. Un budget cible par direction a été déterminé afin de faire coïncider les équilibres de la prospective financière avec les demandes budgétaires des services.

□ Les dépenses de fonctionnement

- ✓ Les charges à caractère général (chap 011) devraient augmenter de +9,7 % par rapport au BP 2023.

Ce chapitre a été arbitré finement en concertation avec les élus et les directeurs de chaque secteur, afin de bâtir un budget en cohérence avec les dépenses nouvelles liées au projet du mandat ainsi qu'avec les objectifs financiers.

L'objectif a été d'intégrer les coûts supplémentaires liés aux nombreux postes budgétaires fortement impactés par l'inflation tout en continuant de développer et d'assurer un niveau de service de qualité à la population. A noter les augmentations de fonctionnement du service communication (+51 K€), du contrat de prestation de communication de l'Union Sportive Concarnoise à 150 K€ (+90 K€ par rapport au BP 2023), au nouveau marché de véhicules de location (+85 K€) et l'entretien du terrain synthétique de Kerhun (80 K€).

- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

La prévision budgétaire pour l'année 2024 s'établit à **14 970 128 €** (budget principal), soit une augmentation de **977 990 €** (+ 7 %).

Tous budgets confondus (budget principal, cuisine centrale, CAC et BAC), la prévision budgétaire de la masse salariale 2024 s'établit à **16 230 331 €**.

1/ Les principaux facteurs impactant la masse salariale :

Un des facteurs essentiels d'évolution de la masse salariale pour la Ville et ses budgets annexes reste **le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** qui représente l'évolution des carrières des fonctionnaires. Il est constitué par les avancements d'échelon, les avancements de grade, la promotion interne. Il a été porté à 1 % pour les titulaires et 0.5 % de la masse salariale pour les contractuels, **soit environ 140 K€**.

Au-delà de l'effet mécanique du GVT, la préparation budgétaire 2024 a été rendue particulièrement difficile en raison des nombreuses mesures gouvernementales liées au contexte inflationniste entraînant une augmentation incompressible de la masse salariale : revalorisations du SMIC, augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, évolution des grilles indiciaires des catégories C et B au 1^{er} juillet 2023, augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.

	Coût 2023 (Non prévu au BP 2023)	Effet année pleine 2024	Coût supplémentaire BP 2023/BP 2024
Revalorisation du SMIC au 1 ^{er} mai 2023	59200€	88800€	+ 88 800€
Evolution des grilles indiciaires des catégories C et B au 1 ^{er} juillet 2023	15000€	30000€	+ 30 000€
Revalorisation du point d'indice au	82800€	165 600€	165 600€

1 ^{er} juillet 2023			
Hausse des 5 points d'indice au 1 ^{er} janvier 2024	/	123 000€	+ 123 000€

Il est précisé de plus qu'une augmentation de la cotisation patronale retraite CNRACL de 1% à compter du 1^{er} janvier 2024 (portant la cotisation à 31.65%) entraîne une dépense supplémentaire de **57 800 €**. Un projet de décret prévoit que cette hausse devrait être compensée par une baisse dans des proportions identiques des cotisations maladie des fonctionnaires. Cependant, **cette compensation ne serait fixée à ce stade qu'au titre de l'année 2024, alors que la hausse des cotisations retraite est elle définitive.**

Par ailleurs, la masse salariale continue d'être impactée par la nécessité de recourir à des contrats de remplacements, notamment dans les services qui nécessitent une continuité de service. A ce titre, un budget de **243 0005 €** est prévu dans deux principaux services : **la Direction Education Jeunesse (102305 € soit + 0.5 % par rapport à 2023) ainsi que la Maison de la Petite Enfance (140700€ soit + 0.5 % par rapport à 2023).**

- Dans le cadre de **la mise en place de la participation à la mutuelle** suite au passage aux 1607 heures, **un montant de 10 000 €** avait été prévu au budget en 2023 pour une participation de 7€ / mois et par agent. Cette participation évolue en 2024 à 10 € par mois et par agent, ce qui nécessite de prévoir au budget la somme de 14 000€.
- Le forfait mobilités durables a également été instauré au 1^{er} juillet 2023. Une somme de 4000 € a été allouée à cette nouvelle mesure. Le caractère incitatif de cette mesure entrainera nécessairement un nombre de bénéficiaires plus important en 2024, ce qui explique une prévision plus importante (**7000 €**).
- Dans le contexte actuel, la Ville a acté la mise en place des titres restaurant au profit des agents en 2024. Une somme de **105 000 €** a été inscrite au budget dans ce sens. Afin de répondre à la demande des organisations syndicales, cette somme devrait cependant être réaffectée sur la mise en place de la prime pouvoir d'achat à hauteur de 50%.

La Ville prévoit également de manière habituelle des enveloppes dédiées à la prise en charge de certaines dépenses, pas toujours affectées spécifiquement à un service :

- L'enveloppe liée **au recrutement des saisonniers** se porte à **600 753 €** au BP 2024, soit une **augmentation de 136 871 €** de par rapport au BP 2023 (463 882 €). Cette augmentation tient compte essentiellement de la réalité des besoins liés à l'extension de l'offre de loisirs en ALSH (inscriptions non limitées et ouverture d'un troisième centre), soit plus 121 441€ par rapport à 2023 et la réalité du besoin en animateurs au service voile, plus 7000€.
- De manière habituelle, une enveloppe est dédiée chaque année aux revalorisations de régime indemnitaire arbitrées à l'issue de la campagne d'évaluation. En 2023, cette enveloppe se portait à **8000€**. Il a été prévu cette année une somme plus importante (**27 200 €**) afin d'intégrer l'augmentation du régime indemnitaire des agents effectuant des astreintes d'exploitation au service technique ainsi que la revalorisation de l'IFSE des deux assistants de prévention nouvellement désignés au sein de la Ville.

Enfin, malgré le cadre restreint, des arbitrages ont cependant été menés sur les nouveaux besoins exprimés par les services et certaines demandes ont été validées :

- La création d'un poste de DGA (+ 65 000 €). Arrivée prévue le 18 mars 2024.
- La création d'un poste lié à l'agenda accessibilité programmée et en prévision également du départ en retraite de l'actuel responsable du service bâtiment à compter du 1^{er} septembre (+ 16 000€)
- La création d'un contrat de technicien Voirie-Mobilité au service Développement durable au 1^{er} septembre 2024 (+15 000 €)
- Recrutement de deux CDD (adjoints techniques) au service des sports au 1^{er} septembre 2024 (+23 316 €)
- Un renfort à l'état civil pour 6 mois (+17 300 €)
- La création d'une police municipale avec le recrutement d'un poste de Brigadier au service citoyenneté démocratie locale à compter du 1^{er} septembre 2024 (+ : 14 390 €) et la transformation de deux postes d'ASVP en agent de Police municipale.

2/ Les éléments de politique salariale :

- **Une refonte globale de la délibération RIFSEEP** sera réalisée en 2024 d'une part pour répondre aux obligations réglementaires et aux demandes de la trésorerie et d'autre part, pour procéder à des ajustements qui s'avèrent nécessaire après 3 ans d'application.
- **La mise à jour des fiches de poste est en cours de finalisation permettant** une harmonisation et une prise en compte de l'évolution de certains postes (notamment au niveau du calibrage).
- ✓ En ce qui concerne la formation :

Pour la formation des agents, il est proposé **un budget de 68 500 €** (tous budgets, hors cotisation CNFPT et déplacements) : 57 500 € (budget constant) pour le budget principal, 2 000 € pour la cuisine centrale (-200 €), 6 500 € pour le CAC (budget constant), 2 500€ pour le Bac du passage (+1 200 € variation liée au cycle des formations obligatoires des marins, ainsi qu'au remplacement d'un départ en retraite).

Une enveloppe de 32 810 € est proposée pour former 274 agents aux formations obligatoires en hygiène et sécurité (permis & habilitations). Les autres crédits sont répartis entre les différents services pour accompagner leurs projets d'évolution (logiciels métiers, formations spécialisées non dispensées par le CNFPT) ou au financement de formations diplômantes (BPJEPS) nécessaires à l'exercice de nouvelles missions ou des apprentis (reliquat non pris en charge par le CNFPT).

▶ Les participations et subventions (chap. 65)

- ✓ Les participations et subventions (chap 65) devraient progresser d'environ +6,8 %, soit +256 K€, par rapport au BP 2023.

Le chapitre 65 regroupe toutes les participations financières de la ville versées à des tiers ainsi qu'aux budgets annexes et autonomes (CCAS).

L'augmentation de ce chapitre se situe principalement sur la participation aux budgets annexes (+325 K€) :- 127K€ CAC ; +87 K€ Bac du passage ; +365 K€ Cuisine Centrale.

A noter, pour le CCAS, une subvention qui progresserait de +5 %, pour atteindre 613 K€ en 2024 (+30 K€).

Ces hausses sont compensées par l'arrêt du financement du Syndicat Mixte d'Incendie et de Secours finançant le centre de secours de Concarneau, créé en 2014, la dernière échéance ayant été en 2023 de 358 K€.

Maintenir le soutien aux associations :

Les demandes de subventions sont en cours d'instruction par les services, mais globalement les enveloppes dédiées aux subventions aux associations restent stables. A noter que le Compte Administratif anticipé de 2022 recense une réalisation à 443 K€.

Avec le passage à la nouvelle nomenclature M57, le regroupement des subventions de fonctionnement (chap. 65) et des subventions exceptionnelles (chap.67) au sein du même chapitre 65.

A noter qu'une demande de participation exceptionnelle de l'USC a été transmise à la Ville pour la participation au coût de location des stades de replis.

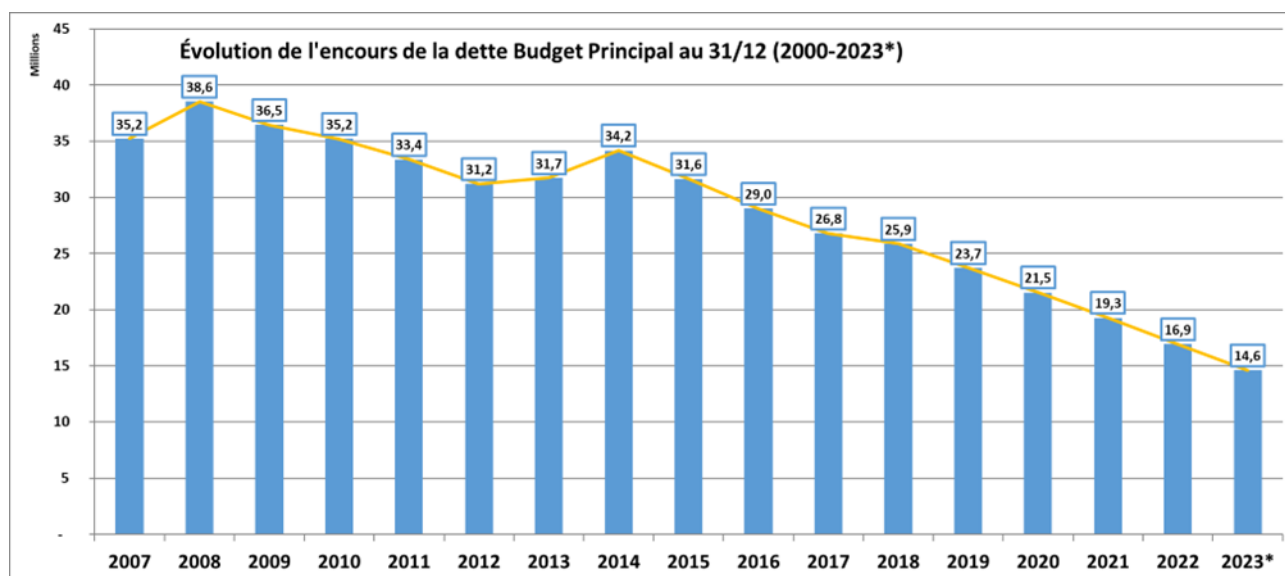
Enfin, la subvention pour le SDIS n'est pas reconduite en 2024 (358 K€) du fait de l'extinction du Syndicat pour le Financement de la Construction du centre d'Incendie et Secours de Concarneau. En effet, le financement de cet équipement est arrivé à son terme (remboursement anticipé de l'intégralité des emprunts en 2023).

✓ Les charges financières et la dette (chap. 66)

Une dette maîtrisée :

Les charges financières de la dette (chap 66) devraient être en diminution par rapport à 2023.

Le montant des charges d'intérêt devrait diminuer en 2024 pour atteindre 590 K€, contre 660 K€ en 2023. Le capital restant dû, du budget principal, au 1er janvier 2024 est de 14,6 M€ contre 16,9 M€ au 1er janvier 2023, soit le niveau d'endettement le plus faible depuis plus de 20 ans.



(*Estimation du CA 2023)

□ Les recettes de fonctionnement

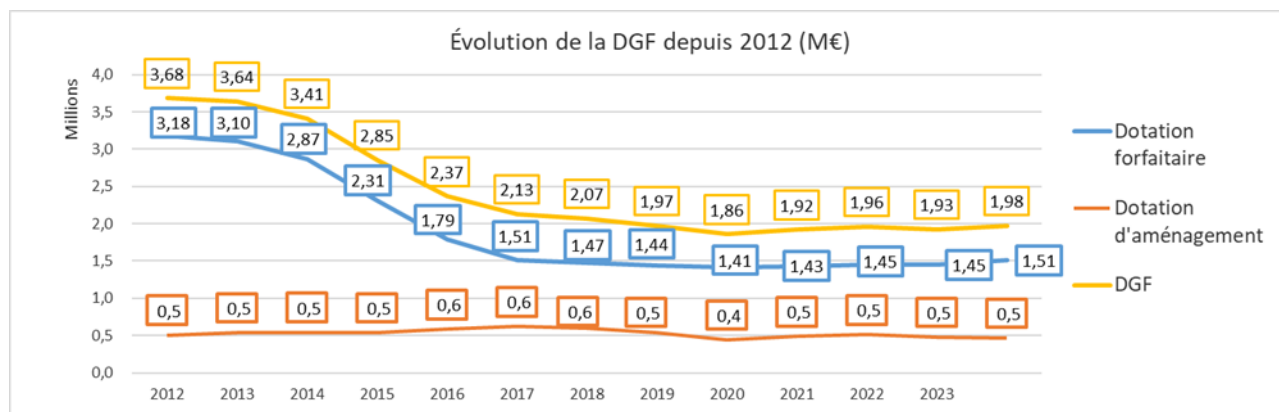
Après une augmentation de tarif en 2023 en lien avec le contexte de forte inflation, la municipalité a souhaité maintenir la quasi-totalité des tarifs en 2024.

- ✓ La dotation globale de fonctionnement devrait augmenter de +48 K€ par rapport au BP 2023, soit +2,5 %.

Bénéficiant peu de dotation de péréquation, la commune de Concarneau n'est pas concernée par les augmentations de la Loi de Finances Initiale de 2024. Il n'y a ainsi pas d'évolution majeure de la DGF.

Ainsi, la dotation forfaitaire serait de 1,51 M€ en 2024 contre 1,45 M€ prévu au BP 2023 soit une augmentation de +48 K€ de BP à BP, compte tenu de l'évolution de l'écart entre le potentiel fiscal de référence de la commune et le potentiel fiscal moyen observé (mouvements de territoire au niveau national), et de la dynamique de la population concarnoise.

La dotation d'aménagement, uniquement composée de la Dotation Nationale de Péréquation pour la ville de Concarneau, serait en légère diminution de -10 K€, pour atteindre 469 K€ en 2024. Cette baisse s'explique également par l'écart du potentiel fiscal de Concarneau au niveau moyen national.



(*Estimation des dotations 2024)

- ✓ Le produit issu de la fiscalité :

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pris effet en 2021 dans les budgets communaux. Cette part de recette est remplacée par le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait le département. Afin de conserver le même niveau de recette, l'Etat a mis en place le coefficient correcteur qui assure aux communes de dispenser du même niveau de recette qu'avant la réforme. Concrètement, ce coefficient correcteur s'applique à la base fiscale de la collectivité et est donc dynamique à ses évolutions. Pour information, ce coefficient est figé à 0,115.

Le taux de foncier bâti a été automatiquement révisé en 2021, intégrant le taux de 15,97% du département ; ainsi le taux de la ville de Concarneau atteint désormais 41,16%.

L'Indice français des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre 2022 et 2023 est en augmentation de +3,9 % en lien principalement avec l'inflation constatée en 2023. Cet indice est utilisé pour revaloriser les montants des bases fiscales chaque année.

Dans le cadre du décret intégrant Concarneau aux communes en zones tendues, la taxe d'habitation sur les logements vacants, représentant environ 190 K€, est supprimée et sera compensée par l'Etat. Dans ce même cadre, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été rendue possible et a été actée par la délibération n°2023-117 du conseil du 27 septembre 2023. La majoration s'élève à 60 % de la part

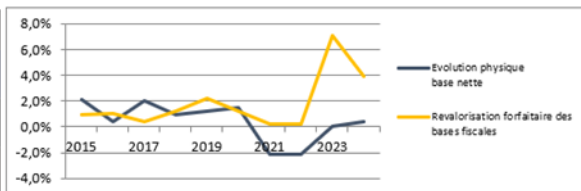
communale et produirait des recettes supplémentaires à hauteur de 990 K€.

Concernant la Taxe foncière sur les propriétés bâties, la variation physique en 2024 est estimée à +0,4 % et la revalorisation forfaitaire de +3,9%, soit une progression des bases de +4,3 % entre 2023 et 2024.

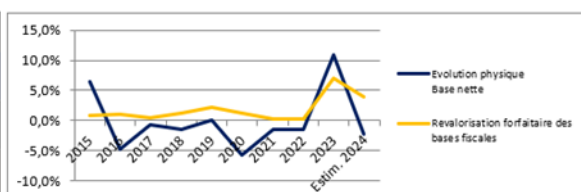
Taxe d'Habitation - Résidences secondaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estim. 2024
Evolution physique base nette	-0,8%	1,6%	-1,4%	1,6%	5,0%	1,8%	0,4%	6,5%	4,0%	0,0%
Revalorisation forfaitaire des bases fiscales	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	0,9%	0,2%	0,2%	4,2%	3,9%
GLOBAL	0,1%	2,6%	-1,0%	2,8%	7,2%	2,7%	0,6%	6,7%	8,2%	3,9%



Taxe Foncière Bâties	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estim. 2024
Evolution physique base nette	2,1%	0,4%	2,0%	0,9%	1,2%	1,5%	-2,1%	-2,1%	0,0%	0,4%
Revalorisation forfaitaire des bases fiscales	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%	0,2%	7,1%	3,9%
GLOBAL	3,0%	1,4%	2,4%	2,1%	3,4%	2,7%	-1,9%	-1,9%	7,1%	4,3%



Taxe Foncière non Bâti	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estim. 2024
Evolution physique Base nette	6,4%	-4,7%	-0,7%	-1,5%	0,0%	-5,7%	-1,4%	-1,4%	10,9%	-2,3%
Revalorisation forfaitaire des bases fiscales	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%	0,2%	7,1%	3,9%
GLOBAL	7,3%	-3,7%	-0,3%	-0,3%	2,2%	-4,5%	-1,2%	-1,2%	18,0%	1,6%



✓ La recherche de financements externes

Toute action supplémentaire menée par la ville devrait être accompagnée de recherche de financements (participations, subventions) afin de limiter l'impact sur les finances de la ville. Pour cela, la ville mène un travail sur la mise en place de nouveaux outils de prospective, de suivi et d'évaluation des actions menées.

✓ Les autres recettes

On peut citer :

- L'attribution de compensation (AC) versée par CCA pourrait être en diminution de -74 K€ en 2024 par rapport au BP 2023. En fonction de l'avancée des échanges sur le Pacte Financier et Fiscal de CCA, l'AC est susceptible d'être modifiée. De plus, l'AC devra être réajustée comme chaque année par l'actualisation des coûts des services communs ;
- Les droits de mutation sont liés à l'évolution des transactions immobilières. L'inscription budgétaire serait de 1,1 M€ en 2024 contre 1,2 M€ au BP 2023 (1,5 M€ perçus en 2023).

▶ **Les principales hypothèses retenues en 2024 en matière d'investissement**

□ **Les dépenses d'investissement**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement se compose, d'une part, des programmes récurrents (acquisition de matériel, véhicules, informatique, entretien des bâtiments, voirie, espaces verts) d'un montant d'environ 2,9 M€ en 2024, d'autre part, des projets retenus par les élus dans différents secteurs.

Les orientations 2024 s'inscrivent dans la poursuite des projets lancés sur le précédent mandat, tout en ajoutant des projets structurants.

Le volume total d'investissement programmé en 2024, en matière d'équipement, devrait être d'environ 14,8 M€, soit une nette progression par rapport au BP 2023 qui affichait 8,8 M€.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€) 2019-2028
1 - SECURITE ET SALUBRITE	259	14	332	80	85	190	60	60	970
PROJETS DU MANDAT	183	5	300	0	0	0	0	0	492
REHABILITATION EX-CENTRE DE SECOURS	183	5	300	0	0	0	0	0	492
Maison gardien (Aménagement en parking temporaire)									4
Démolition et aménagement temporaire ex-centre de secours	183	5	300						488
ENVELOPPES RECURRENTES	76	8	32	80	85	190	60	60	478
VOIRIES	76	8	30	30	60	60	60	60	476
Rénovation des toilettes publics	68	0	0	0	30	30	30	30	253
Poteaux incendie	7	8	30	30	30	30	30	30	222
CITOYENNETE	0	0	2	50	25	130	0	0	2
Citoyenneté : mobilier, matériels...	0	0	1						1
Police municipale				50	25	25			
Panneau d'information numérique strationnement						105			
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	0	0	1						1
2 - ENSEIGNEMENT	233	81	645	1 280	2 160	1 424	3 279	3 279	12 893
PROJETS DU MANDAT	30	69	155	725	1 725	1 150	3 200	3 200	10 294
RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES	30	69	155	725	1 725	1 150	3 200	3 200	10 294
Restructuration Ecole du Rouz	22	64	25	100	425	650	2 700	2 700	6 726
Ecole de kerandon - Primaire - Démolition / amgt modulaires				100	150				250
Ecole du Dorlett - Toitures	8	5	130	0	650				793
Ecole du Dorlett - Panneaux photovoltaïques				25					25
Enveloppe de rénovation des écoles				500	500	500	500	500	2 500
ENVELOPPES RECURRENTES	113	12	279	254	269	274	79	79	1 745
TRAVAUX DE MISES AUX NORMES	34	0	240	190	245	250	55	55	1 297
Bâtiments scolaires - diagnostic amiante				0	5	10	5	5	42
Bâtiments scolaires - PMR	27	0	190	190	190	190			816
Scolaires - réseaux fluides, sécurité, air, bruit...	7	0	50	0	50	50	50	50	440
ACQUISITIONS DES SERVICES A LA POPULATION	79	12	39	64	24	24	24	24	448
Education jeunesse - matériels, mobiliers	33	7	12	52	12	12	12	12	243
Nautisme, voile scolaire - matériels	10	0	12	12	12	12	12	12	130
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	35	4	15						74
AUTRES PROJETS	90	0	212	302	166	0	0	0	853
AMENAGEMENTS DES BATIMENTS SCOLAIRES	0	0	90	302	150	0	0	0	542
Création bureau direction et salle - Elementaire Beuzec	0	0		50					50
Portes et sanitaires - GS Dorlett	0	0		12					12
Désamiantage et faux plafond cuisine - GS Kerandon	0	0		0	30				30
Démolition préau - Maternelle Berthou	0	0	90						90
Rénovation logement - Primaire Lanriec	0	0		40					40
Vestiaires et sanitaires de la cantine - GS Keramporie	0	0		200	120				320
RENOVATION ACOUSTIQUES - BATIMENTS SCOLAIRES	58	0	33	0	0	0	0	0	90
Acoustique - GS Dorlett	58	0	0						58
Acoustique - Maternelle Beuzec, restauration et garderie	0	0	5	0					5
Acoustique - Maternelle Berthou, salle de motricité	0	0	28	0					28
SERVICE ESPACES VERTS	33	0	89	0	16	0	0	0	210
Maternelle Dorlett	10	0	0						45
GS Keramporie Jardin Pédagogique	4	0	0						24
Primaire Lanriec	4	0	0						22
Tennis de table - Primaire de Beuzec	0	0	3						3
Tables pique-nique, bancs, coffre... - écoles					16				16
Sol amortissant - Matern. Centre ville	14	0	0						14
Aire de jeux de Kerandon	0	0	70						70
Clôture - GS Dorlett	0	0	16						16
AUTRES ACQUISITIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Acquisition véhicule nautisme									11

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€) 2019-2028
3 - CULTURE	756	150	189	1 170	1 620	2 475	491	536	7 450
PROJETS DU MANDAT	716	125	128	1 030	1 474	2 449	465	510	6 864
RENOVATION DE LA VILLE-CLOSE	716	125	110	745	780	1 160	465	510	4 713
Ravelin	702	50	0						1 030
Beffroi	1	20		200	350	0			571
Remparts - remplacement des mâts de pavoiement				15					
Poudrière	13	0	0		0				17
Logis des gardes	0	0	0	50					50
Travaux sanitaires	0	0		100					100
Création toilettes publiques	0	0	0	100					100
Fronton Saint Guénolé	0	5		25	180	180			390
Restauration 9 canons de l'épave Vénus	0	27	0						27
Tables de pique nique en ville close	0	6	0						6
Fontaine place Saint-Guénolé	0	0	70						70
Statuaire bois	0	17	40						57
Diagnostic Ville-Close + Fort de Cabellou	0	0	0	75	75				150
Confortement remparts Ville-Close				165					
Tour aux Chiens						480	410		890
Tour de la Fortune							55	510	565
Tour du Gouverneur				15	125				140
Chapelle ville close	0	0		0	50	500			550
RENOVATION AUTRES SITES CULTURELLES	0	0	18	285	694	1 289	0	0	2 151
Fort du cabellou						145			145
Eglise St Guenolé du centre ville	0	0	8	0	0				8
Eglise de Lanriec				100					
Abri du Marin					50	500			550
Monument aux mort Beuzec - suite accident				35					
Ancienne trésorerie			10	100					110
Participation construction médiathèque Concarneau					644	644			1 288
Etude d'opportunité pour un équipement culturel	0	0	0	50					50
ENVELOPPES RECURRENTES	23	25	40	91	26	26	26	26	371
ACQUISITIONS DES SERVICES A LA POPULATION	14	7	38	91	26	26	26	26	335
Evenementiel - communication, transat	5	0	6	3	3	3	3	3	42
Archives - restauration	0	2	3	3	2	2	2	2	19
Studio du Moros	0	4	2	6	2	2	2	2	28
Matériels des services culturels	2	0	14	14	2	2	2	2	40
Ecole de musique - matériels et instruments	5	0	5	5	5	5	5	5	50
Patrimoine - mobilier, autres immos...	1	0	9	16	1	1	1	1	34
Patrimoine - restauration d'œuvres	0	1	0	45	11	11	11	11	122
AUTRES SERVICES	9	18	2	0	0	0	0	0	36
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	9	0	2						13
Batiments publics - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs,	0	18	0						23
AUTRES PROJETS	17	0	21	49	120	0	0	0	215
AMENAGEMENTS DES BATIMENTS CULTURELS	0	0	7	49	120	0	0	0	166
Ferme du Moros : Création bureau	0	0	0	19					19
Création de 2 bureaux et zone de stokage - pôle culturel	0	0	0	20	120				140
Création espace stockage - pôle culturel	0	0	7						7
Réfection partielle toiture - Ecole de musique				10					
SERVICES CULTURELS	17	0	15	0	0	0	0	0	49
Conception site internet culturel	4	0	0						8
Renouvellement du parc de piano - école de musique	13	0	15						27
Acquisition véhicule culture									14

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€) 2019-2028
4 - SPORT ET JEUNESSE	301	55	2 446	6 731	8 258	3 245	3 620	2 745	28 676
PROJETS DU MANDAT	78	45	2 071	5 668	8 113	3 100	3 575	2 700	26 354
PROGRAMME SALLE DE SPORTS	1	0	371	280	2 700	2 700	2 700	2 700	11 980
Pôle Tennis	1	0	0						378
Réhabilitation gymnase du Porzou	0	0	180	100	2 400	2 400			5 080
Salle de gym E. LE PENNEC	0	0	191						191
Rénovation Salle du COSEC					0	300	2 700	2 700	5 700
Rénovation éclairage salle du COSEC				180					
Boulodrome du Douric									331
Pôle nautique des sables blancs					300				300
PROGRAMME TERRAINS DE SPORTS	77	45	1 700	5 388	5 413	400	875	0	14 374
Terrain : Keriolet 1									476
Terrain synthétique football - Kerhun 4	15	21	1 500	0					1 536
Terrain d'entraînement rugby				0	25	400	875		1 300
Restructuration stade Guy Piriou	0	25	200	5 388	5 388	0			11 000
Subvention d'investissement Hermine	62	0	0						62
ENVELOPPES RECURRENTES	185	10	300	899	145	145	45	45	2 044
AMENAGEMENTS DES TERRAINS DE SPORT	36	5	45	200	0	0	0	0	483
Vuzut	0	3	20						113
Kerhun	36	0	0						36
Guy Piriou	0	0	11						43
Keriolet 1	0	2	14						41
Kersaux				200					217
Travaux accessibilité Keriolet									33
AMENAGEMENTS DES BATIMENTS SPORTIFS	6	0	110	550	100	100	0	0	598
Pôle nautique de la croix (insonorisation)									15
Solde de la rénovation stade Guy Piriou									68
Rénovation des luminaires + sonorisation - Halles du Porzou				350					
Issues de secours et luminaires - Halle du Porzou	0	0	42						42
Portes grillagées - COSEC Sables blancs	0	0	18						18
Portail COSEC	6	0	0						6
Sécurisation toiture - Stade du Vuzut	0	0	50						50
Fermeture Terrasses Sud et Nord - Stade du Vuzut	0	0	0	200	100	100			400
ACQUISITIONS MATERIELS SPORTIFS	119	4	121	144	40	40	40	40	830
Sport - matériels, mobilier	89	3	91	114	10	10	10	10	508
Nautisme, concarneau voile - matériels	30	1	30	30	30	30	30	30	321
ACQUISITIONS MATERIELS JEUNESSE	13	1	20	5	5	5	5	5	99
Animation jeunesse - matériel	13	1	20	5	5	5	5	5	99
AUTRES DEPENSES A DESTINATION SPORTIVE	10	0	5	0	0	0	0	0	34
Fluides - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs,	4	0	0						7
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	6	0	5						27
AUTRES PROJETS	38	0	75	165	0	0	0	0	278
AMENAGEMENTS DES BATIMENTS JEUNESSE	0	0	0	15	0	0	0	0	15
Espace jeune				15					15
AUTRES PROJETS SPORTIFS	38	0	75	150	0	0	0	0	263
Travaux Marche-Avec	22	0		150					172
Acquisition véhicule sport	16	0	0						16
Robot traceur - sport	0	0	25						25
Multisport à Kerandon	0	0	50						50
5 - SOCIAL	3	0	0	75	0	0	0	0	78
PROJETS DU MANDAT	3	0	0	75	0	0	0	0	78
CCAS	3	0	0	75	0	0	0	0	78
Participation travaux locaux CDAS	3	0		75					78
ENVELOPPES RECURRENTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES SERVICES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...									0

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€) 2019-2028
6 - FAMILLE	264	22	152	82	655	155	5	5	1 815
PROJETS DU MANDAT	184	19	20	70	500	0	0	0	1 211
RENOVATION DES CRECHES	184	19	20	70	500	0	0	0	1 211
Crèche A La Rue Béole	184	19	20						641
Maison Petite Enfance	0	0		70	500				570
ENVELOPPES RECURRENTES	15	3	10	12	5	5	5	5	84
ACQUISITIONS MATERIELS MAISON PETITE ENFANCE	13	2	7	11	5	5	5	5	76
Mobilier Maison Petite enfance	8	2	6	11	5	5	5	5	70
Batiments publics - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs, campanaires...									1
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	4	0	1						5
AUTRES ACQUISITIONS ACTIONS FAMILIALES	2	1	3	0	0	0	0	0	7
Projet pilotage éducatif	2	1	3	0	0	0	0	0	7
AUTRES PROJETS	65	0	122	0	150	150	0	0	521
AMENAGEMENT MAISON PETITE ENFANCE	55	0	38	0	0	0	0	0	127
Menuiserie extérieure - MPE	51	0	38						119
Stores salle mutualisée et repas - MPE	5	0	0						5
Espaces verts - MPE									4
AMENAGEMENTS AUTRES BATIMENTS FAMILIALES	10	0	84	0	150	150	0	0	394
Menuiseries extérieures - Garderie Keramporiel	10	0	15						25
Travaux énergétique - Manoir du Porzou	0	0	69		150	150			369
8 - AMENAGEMENTS	2 412	1 163	3 963	4 197	4 188	4 946	5 357	1 827	31 960
PROJETS DU MANDAT	1 408	928	3 299	2 860	2 370	3 330	4 980	1 450	22 987
MOBILITES DOUCES	34	23	334	510	500	500	500	500	2 917
Mobilités douces	16	23	50	500	500	500	500	500	2 684
Parkings relais (foncier et chiffrage à préciser)					0	0			0
Aménagement du réseau cyclable rue de Trégunc	0	0	20						
Aménagement du réseau cyclable avenue Robert Jan	0	0	30						
Aménagement du réseau cyclable avenue du Cabellou	0	0	50						
Aménagement RD 783	18	0	9						27
Abri vélos - Quai d'aiguillon	0	0	120						120
Voie verte : Allée Jean Marie Le Bris	0	0	20	10	0	0	0	0	51
Voirie douce Colguen / Britt	0	0	35						35
PARC DES SABLES BLANCS	200	289	272	200	600	200	330	0	2 384
Aménagement du parc - Sables Blancs	0	20	0						296
Aire de glisse - Sables Blancs	200	269	272						758
Piste d'athlétisme / intérieur fitness - Sables Blancs	0	0	0	200	600				800
Aménagement paysagers / parking - Sables blancs						200	330		530
PROGRAMME DE VOIRIES - AXES MAJEURS	1 036	583	2 169	1 500	700	400	0	0	7 610
Rue de Lanriec	0	0	400	800					1 576
Rue de Keriolet									600
Rue Stang Ar Lin	72	0	0						317
Rue Henri CEVAER	0	0	300	700					1 000
Rue de Kerviniou	365	98	1 215						1 678
Route de la forêt (VC7)	505	0	25	0	400				930
Rue Dupetit Thouars	0	228	0						228
VC32	94	77	229						400
Rue Utrillo	0	180	0						180
Rue Jules Simon	0	0		0	300	400			700
AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	0	0	400	300	320	1 980	3 300	0	8 210
Place Général de Gaulle et Dumont d'Urville									1 910
Axe place de l'hôtel de ville	0	0	100		120	1 000	980		2 200
Expérimentation avenue Pierre Gueguin	0	0	300	300					600
Avenue Pierre Gueguin et Quai Carnot					200	980	2 320		3 500

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€) 2019-2028
9 - ECONOMIE / TOURISME	143	13	69	33	383	3	3	3	1 258
PROJETS DU MANDAT	132	2	0	0	0	0	0	0	719
AMENAGEMENT EX-ESAT DE KERSALE	132	2	0	0	0	0	0	0	715
Aménagement local stockage ex-ESAT de kersalé	132	2	0						715
COMMERCE TOURISME	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Règlement Local de Publicité									5
ENVELOPPES RECURRENTES	6	7	9	3	3	3	3	3	60
SERVICE COMMERCE	6	0	9	3	3	3	3	3	52
Commerce tourisme - matériels, signalétiques	6	0	9	3	3	3	3	3	52
AUTRES SERVICES	0	7	0	0	0	0	0	0	7
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	0	7	0						7
AUTRES PROJETS	5	4	60	30	380	0	0	0	479
BATIMENTS / FLUIDES	5	4	60	30	380	0	0	0	479
Centrale incendie - Halles	5	4	50						59
Armoire électrique et assainissement - Terrain forains	0	0	5						5
Diagnostic énergétique - Halles	0	0	5						5
Etude prospective commerce du centre-ville				30					30
Contribution Plateforme Victor Coste					380				380

TOTAL DES ENVELOPPES du Budget Principal	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€)
Total enveloppes récurrentes	1 478	379	1 832	2 956	1 758	1 826	1 172	1 162	16 455
Total projets de mandat	2 957	1 227	6 279	10 822	15 180	10 191	12 382	8 022	72 152
Total autres enveloppes	827	451	708	1 061	2 216	1 650	0	0	7 107
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 263	2 057	8 818	14 839	19 153	13 667	13 553	9 183	95 714

Bac du passage (K€ HT)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€)
Dépenses récurrentes service Bac	15	16	2						
Dépenses récurrentes DSI	0	0							
Dépenses récurrentes achat	0	0	1						
Ponton Ville-Close	19	19		250					288
Acquisition bac			200	500					700
Total - bac du passage	35	35	203	750	0	0	0	0	988

CAC (K€ HT)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€)
Dépenses récurrentes DSI	2	4	4						
Dépenses récurrentes bâtiment	170	0	0						
Dépenses récurrentes Fluides	7	0	4						

Façade ouest	0	0	20						20
Loge									
Zone de stockage + travaux divers				75					75
Total - CAC	179	4	28	2	2	2	2	2	0

Cuisine Centrale (K€ HT)	CA 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€)
Dépenses récurrentes DSI	1	0	1						
Dépenses récurrentes bâtiment / fluides	0	4	0						
Changement de la chaudière				55					
Baie informatique			5	5					
Réaménagement cuisine - arrêt du plastique			65	250	250				
Total - cuisine centrale	1	4	71	312	252	2	2	2	0

Parking de la criée (K€ HT)	Projet 2022	RAR 2022	BP 2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET (en K€)
Total - parking de la criée	0	0	0	0	0	0	0	0	0

□ Les recettes d'investissement

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'un montant d'environ 669 K€ (en lien avec les investissements réalisés en 2022) contre 524 K€ au BP 2023 ;
- La taxe d'aménagement est estimée en augmentation par rapport au BP 2023 à hauteur de 220 K€ (200 K€ au BP 2023) ;
- Les subventions/Fonds de concours sont prévus en baisse et atteignent 1,2 M€ en 2024, contre 1,4 M€ en 2023. A noter, l'inscription d'un acompte de 500 K€ de la Région pour la rénovation du Stade G. PIRIOU.
- Le produit des amendes de police : 120 K€ ;
- Refacturation des travaux d'eaux pluviales : 425 K€
- A noter, la vente de l'ensemble Foch qui serait intégrée au Budget primitif 2024 pour 1,7 M€

✓ DECLINAISON DES ORIENTATIONS PAR SERVICES

À l'image des précédents exercices et rapports d'orientations budgétaires, les éléments ci-dessous s'attachent à accompagner les orientations du mandat 2020/2026 et les actions mises par la municipalité en lien avec les services.

○ Transitions énergétiques

❖ Faire entrer le territoire concarnois dans la transition énergétique et la croissance verte :

Cet objectif reste constant. La ville s'engage notamment sur :

- la maîtrise de la demande en énergie sur son patrimoine municipal et sur l'éclairage public ;
- la prospective et le développement des énergies renouvelables ;
- le renouvellement des espaces publics au regard des déplacements piétons et vélos par une évolution qualitative des voiries ;
- l'implication en matière d'économie circulaire et de prévention des déchets.

- **Poursuivre l'action génératrice d'économies en matière d'éclairage public**

La ville a adhéré au SDEF l'an dernier afin de poursuivre la rénovation de l'éclairage public en remplaçant son par des luminaires Led.

® En 2023 le montant total des travaux s'est porté à 243.000,00 €/TTC (2/3 à la charge de la commune et 1/3 pris en charge par le SDEF), ces actions se poursuivront sur l'année 2024, une enveloppe de 340Ke est inscrite sur le budget 2024.

Le cap toujours maintenu est de porter à 34 % de réduction supplémentaire des consommations énergétiques communales d'ici 2033.

- **Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments**

La ville poursuit la rénovation énergétique de ses bâtiments avec la mise en place de chaudière bois (Manoir du Porzou 69 K€).

La rénovation de la longère de Tiliz (450 k€) pour y installer les nouveaux locaux de la Mairie annexe, la rénovation du logis des gardes (50k€) pour l'accueil du public, des travaux d'isolations et de menuiseries à la MPE ainsi qu'à l'Hôtel de ville. La rénovation du Gymnase du Porzou avec un bâtiment entièrement repensé, plus économe en énergie.

- **Engager une réflexion sur la production d'énergie solaire**

La ville a également défini, dans le cadre réglementaire, une cartographie des zones à énergies renouvelables qui pourra être complétée et affinée au cours de l'année 2024, notamment en recensant les potentialités sur les sites dépendants d'autres partenaires du secteur publics ou privés. Ces zones ont pour vocation d'identifier des sites déjà artificialisés, sur lesquels pourront être implantées des sites de productions d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïques etc...).

L'objectif est à la fois d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans la part globale de production énergétiques et de diversifier les différents types d'énergies.

○ Développement Durable

- Poursuivre le développement des alternatives à la voiture

Favoriser l'usage du vélo et des mobilités douces

La Ville s'est engagée à favoriser les déplacements doux et à révéler le potentiel cyclable et marchable de Concarneau.

Un diagnostic sur l'état des voies communales et leur « praticabilité » a été réalisé en interne en 2021. Désormais, il convient d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ce réseau.

En 2024 la ville poursuivra ses actions pour favoriser le maillage cyclable de la ville. En 2023 plusieurs actions ont été menées :

- ✓ Les travaux d'aménagements de franchissement de la voie verte.
- ✓ Le marquage au sol d'une signalisation cyclable (pictogramme dans les carrefours giratoires pour sécuriser le placement des vélos...)
- ✓ Le déploiement des arceaux vélo notamment dans le quartier du Passage à proximité du bac



3.3 Km de linéaires cyclables en plus en 2023
Coût programmé de 200 000 € par an

En 2024 d'autres projets seront à mener :

- ✓ Le passage à la deuxième phase d'expérimentation de l'aménagement centre-ville. Après la première phase d'expérimentation, les différentes phases de concertations et le travail du comité de suivi mené avec l'ensemble des partenaires (associations cyclables, usagers, commerçants, conseils de quartiers), la ville a pu prendre en compte les différents retours et travaille actuellement à la mise en place d'une deuxième phase d'expérimentation qui démarrera en 2024.
- ✓ Le passage à 30 Km/h sur l'ensemble de l'agglomération à l'exception des axes de transit. Pour ce faire des aménagements de voirie sont nécessaires et se poursuivront sur 2024.

La ville de Concarneau travaille également avec l'agglomération, le Conseil départemental, la Région et les acteurs de la zone portuaire pour garantir la prise en compte des enjeux de mobilités à l'échelle globale de la ville mais aussi supra communale.

Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver les milieux naturels

Concarneau dispose depuis 2021 d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Ce projet soutenu par l'Office Français de la Biodiversité a permis d'inventorier et de cartographier de manière participative en lien avec les associations et les habitants, les espèces du territoire, qu'elles soient végétales ou animales.

Les données recueillies sont intégrées dans différents projets de la Ville ; la révision du PLU, la gestion différenciée des espaces publics...

Chaque année, la Ville organise des animations nommées les Rendez-vous de la Biodiversité dans le but de faire connaître et découvrir la biodiversité concarnoise et de compléter les inventaires.



En 2023 :

18 rendez-vous entre avril et octobre

368 participants

En 2023, 2 Tiny Forest ont été implantées à proximité de groupes scolaires afin de créer des îlots de fraîcheurs. Ces actions ont vocation à se poursuivre sur 2024.

La ville continue par ailleurs de soutenir les 4 aires éducatives (3 aires marines et une aire terrestre). En 2023, une nouvelle demande de création d'aire marine éducative a été portée par les élèves du collège du Porzou avec le soutien de la ville.

Le nettoyage raisonné des plages sera reconduit sur la période estivale afin de préserver les écosystèmes et notamment la laisse de mer. Pour la quatrième année, la Ville fera appel à l'association IDES.

Sensibiliser et agir pour la réduction des déchets !

Concarneau poursuit son action sur la sensibilisation aux enjeux de développement durable et à la prévention des déchets.

La ville a déjà entamé plusieurs démarches afin de réduire les déchets sur son territoire :

- suppression de poubelles sur le littoral et les voies vertes.
- optimisation et réduction du nombre de bacs dans les locaux.

En 2024, la ville travaillera également avec CCA sur la mise en place de nouveaux composteurs collectifs, pour favoriser le tri à la source des biodéchets conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020.

Une charte et un guide concernant l'éco exemplarité seront présentés aux associations et structures qui organisent des événements sur la Ville. L'objectif est d'accompagner vers des pratiques plus vertueuses et responsables.

2024 sera aussi l'année de la signature de la charte « Tous engagés pour le climat » dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial piloté par Concarneau Cornouaille Agglomération.

❖ Prendre en compte la diversité des milieux naturels et faire face aux aléas des

changements climatiques :

Servitude de Passage Piétons Littoral (SPPL) :

En mars 2023 la ville de Concarneau et les services de l'Etat ont procédé à un état des lieux afin d'étudier la mise en place de la SPPL sur le site du Cabellou.

Lors du Conseil municipal du 10 juillet 2023, les élus ont approuvé la signature d'une convention avec l'Etat afin d'engager les études pré-opérationnelles.



Les actions se poursuivent en 2024, avec en début d'année une visite de terrain des services et de la DDTM afin de réaliser les relevés nécessaires à la phase d'étude préalable aux travaux.

Recul du trait de côte et Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PAPI) :

La ville de Concarneau fait partie de la liste des communes concernées par la loi 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience ». Cette loi comporte notamment des dispositions relatives à la gestion du trait de côte créant une nouvelle palette d'outils à disposition des collectivités confrontées à l'érosion marine.

Conformément à cette loi, la ville de Concarneau s'engage à cartographier les zones d'exposition à l'érosion à court/moyen terme (30 ans) et long terme (30-100 ans). Ces cartographies seront intégrées dans les documents d'urbanisme de la commune. La réalisation de l'étude est prévue en 2024.

En parallèle la ville participe au plan d'action mis en œuvre dans le cadre du PAPI, mené par la Communauté de Commune du Pays Fouesnantais, en partenariat avec Concarneau Cornouaille Agglomération, et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. L'approbation du PAPI complet a été votée en Conseil municipal du 14 décembre 2023 pour un montant total de 24 937 242 € dont une participation de 2 551 520 € pour la ville de Concarneau sur toute la durée du PAPI.

Celui s'axe à la fois sur des actions de préventions, de sensibilisation, de communications et d'aménagements afin de faire face aux risques d'inondation.

Plan Communal de Sauvegarde :

En 2024 la ville poursuivra la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde, des crédits ont été inscrits au budget notamment pour l'aménagement des Centres d'accueils d'urgence (achats de lits picots et matériel de sécurité et premiers secours), ainsi que l'achat de nouveaux batardeaux.

❖ Cadre de vie

L'ancienne caserne des pompiers :

En 2023 l'ancienne caserne n'avait pu être démolie en 2023, les travaux avaient été suspendus du fait de la nidification d'une espèce protégée. Les travaux vont reprendre au premier trimestre 2024. Cet espace permettra de proposer un nouvel espace de stationnement en proximité centre-ville.

Requalification du centre-ville de Concarneau :

La ville a lancé fin 2023 un marché pour une étude requalification de la zone « Place de l'hôtel de ville » allant de la rue Charles Linement, au Square des Filets bleus.

Le cabinet d'urbanisme devrait être choisi en début d'année. Cette zone possède un fort enjeu du fait de l'implantation sur ce même site de la nouvelle médiathèque communautaire.

AIRE DE GLISSE - Parc des Sables Blancs :

L'aire de glisse a été inaugurée en septembre 2023 en présence de M. Le Maire, des Elus, des entreprises et des services.

Les travaux se sont terminés en début 2024 par les travaux de plantations et la pose du mobilier urbain.

En 2024, le cahier des charges sera lancé pour la mise en œuvre de la phase 2 de ce projet.

- - Montant total des travaux (Voirie, Mobiliers et Espaces Verts) = 564.000,00 €/TTC en 2023.

Favoriser les mobilités douces et sécuriser les déplacements cyclables !

Rue de Kerviniou :

En octobre 2023 la ville a finalisé l'aménagement de la rue de Kerviniou, en requalifiant la rue via la création d'un réseau d'eau pluviale, la réalisation des travaux de voirie, et les travaux d'espaces verts.

Le partage de la rue a été rééquilibré en sécurisant toutes les pratiques et tout en mettant l'accent sur le traitement paysager.



- Coût total de l'opération = 1.511.720,00 €/TTC

Rue Henri Cevaer et rue de Lanriec :

En 2024, deux autres réseaux de voiries vont être réaménagés pour permettre un meilleur partage des voies entre les différents usagers, la rue Henri Cevaer pour un coût de 1 million d'€ et la rue de Lanriec pour un montant total de travaux de 1 576 K€. Pour ces deux projets une demande d'aide financière a été transmise à la Région et au Département dans le cadre de leurs politiques « mobilité ».

Aménagement de Plage de la Belle étoile :

En 2024, la ville finalisera également l'aménagement de la Plage de la Belle Etoile, pour mieux sécuriser les circulations mais aussi sensibiliser les usagers à la préservation de la dune primaire présente sur le site.

Répondre aux enjeux liés au logement :

L'émergence de nouveaux quartiers :

Concarneau mène avec le Département du Finistère et Finistère Habitat, un projet immobilier en proximité Centre-ville sur une ancienne friche SNCF, **le quartier de la gare.**

Le projet a pour but de créer 240 logements dont 25 % de logements sociaux et 550m² de surfaces commerciales et de services.

Cette opération a bénéficié d'une subvention de l'Ademe dans le cadre du Plan de relance sur la dépollution des friches industrielles, pour 54% des dépenses de dépollution soit 592 539 € prévisionnel.

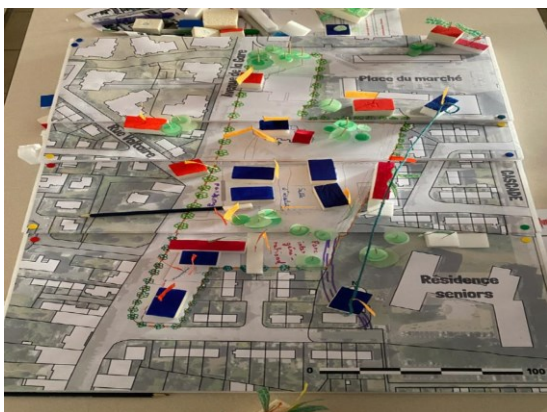
Un autre projet d'aménagement à 700m du Centre-ville est en cours au sein de Concarneau, sur un ancien site scolaire, sur **le secteur Foch.**

Cette cession s'inscrit dans la volonté de la commune de voir se développer, sur des biens communaux situés à proximité du centre-ville et des principales infrastructures, un projet de renouvellement urbain de grande qualité comprenant la construction de logements, le maintien d'équipements et de services existants et l'aménagement d'espaces verts et d'un square.

L'objectif poursuivi au sein de cette opération d'aménagement est de retrouver le sens premier du quartier urbain, soit un lieu de vie intégré, dans un esprit de cohabitation pluri générationnelle et socialement équitable. Le projet se situe sur une superficie totale de 6 190m².

Le Cahier des charges prévoit une diversité de logements et une obligation de 30% de logements sociaux

Le permis de construire a été déposé en 2023, la livraison des logements est prévue courant 2026.



En parallèle la ville continue à mener avec Finistère Habitat une étude urbaine sur le quartier de Kerandon, quartier prioritaire politique de la ville, dont le renouvellement a été acté en ce début d'année sur un périmètre plus large que l'ancien quartier.

Le cabinet d'urbanisme TLPA a terminé la première phase d'étude et de concertation en 2023. Celle-ci devra aboutir au choix et à la présentation du scénario d'aménagement privilégié en 2024.

Le coût de l'étude est de 110 000 € HT avec une participation de la ville à hauteur de 53 000 € HT.

Réguler l'offre de logements sur la ville :

La ville a également une réflexion avec l'agglomération sur la réglementation des meublés de tourisme (mise en place de la THRS en 2023), la rénovation de logements pour favoriser l'accueil de saisonniers, la participation à la définition du nouveau Programme Local de l'Habitat à l'échelle de CCA.

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Plan Local d'Urbanisme.

Concarneau s'est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager depuis 1992.

Conformément à la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le conseil municipal a validé par délibération en date du 19 mai 2016, la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Les objectifs étant de :

- promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti, urbain, des espaces et du paysage, l'AVAP a pour ambition :

- une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable
- une meilleure concertation avec la population
- une meilleure coordination avec le Plan local d'urbanisme

Ce dossier devrait s'achever par un vote en Conseil municipal adoptant le règlement de l'AVAP au printemps 2024.

En parallèle la ville poursuit le dossier de révision du Plan local d'urbanisme, l'année 2024 sera consacrée à la rédaction du règlement écrit, ce dossier s'achèvera par une enquête publique à l'automne 2025 et une approbation au printemps 2026.

❖ Commerce Tourisme

En 2024 le service poursuivra le soutien et l'accompagnement aux commerçants ainsi que les diverses actions menées de façon régulière telles que l'organisation des marchés, la gestion des droits et extension de terrasses, le contrôle du règlement local de publicité,...

D'autres projets plus spécifiques seront également menés :

Les halles :

Dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires, un diagnostic a été réalisé en 2023 sur les capacités thermiques du bâtiment. La conception de celui-ci (voûte), les nouvelles pratiques commerciales (augmentation des vitrines et autres appareils chauffants ou à moteur). Le coût de l'étude diagnostic réalisé en 2023 est chiffré à 12 530 € HT pour lequel la ville percevra 10 000 € de subvention dans le cadre du Fonds vert. Le montant des travaux sera connu aux termes de cette étude.

Animations commerciales en coeur de ville :

En 2023, la ville a lancé les Nocturn'Halles rendez-vous festifs et conviviaux ayant pour but de proposer animations et restauration en lien avec les commerçants des Halles. Face au succès rencontré par cette initiative en 2023, l'opération sera renouvelée en 2024.

Programmation du Village de Noël :

En 2023 la ville a relevé le défi de l'organisation du village de Noël dans des délais particulièrement contraint.

Cet évènement a rencontré un vrai succès auprès des habitants grâce à la mise en place d'un programme d'animation riche et varié et du déploiement de nouvelles illuminations sur le parvis des Halles.

La ville a respecté en 2023 l'enveloppe de 64 K€ dédié à ce projet, cette action sera reconduite en 2024.



Etude commerciale :

Dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, la commune de Concarneau souhaite mener une étude pour identifier les leviers favorables au développement de l'offre commerciale en centre-ville et notamment les possibilités d'actions sur certains secteurs centraux actuellement délaissés par rapport à l'hypercentre (secteur Alain Le Lay, haut avenue de la gare). La question de la redynamisation et de l'attractivité du commerce en centre-bourgs sur les quartiers de Lanriec et surtout de Beuzec-Conq sera aussi à interroger. Pour cette action la ville a budgété une enveloppe de 30 000 € sur 2024.

❖ Citoyenneté – Démocratie Locale

En 2023, le service citoyenneté-démocratie locale s'est structuré pour répondre à différents enjeux, dont :

- répondre aux doléances citoyennes
- gérer le système de vidéoprotection
- accompagner les Conseils de quartiers
- organiser et contrôler le stationnement



Création d'une police municipale :

Dans son budget ressources-Humaines la ville a prévu la création d'un service de police municipale au dernier trimestre 2024, avec la création d'un poste de brigadier et la transformation des deux postes actuels d'ASVP permanents. Ce service a vocation à répondre aux enjeux d'une police de proximité, au service des citoyens ainsi qu'à un meilleur respect du code de l'environnement.

Développement de la Démocratie locale et des Conseils de quartiers :

En 2023 la ville a travaillé avec les Conseils de quartiers sur une nouvelle programmation de réunions publiques et de réunions de quartiers afin d'être plus présente et de mieux partager les enjeux liés à la démocratie participative.

La ville travaillera également en 2024 à la finalisation du portail de Gestion Relation Citoyenne pour faciliter la communication et les suivis des demandes des habitants au sein des services.

Le budget annexe du parking de la criée

En 2023 le parking de la Criée a évolué pour permettre plus de facilité de traitement dans sa régie et pallier à certains dysfonctionnements techniques. Les barrières ont été supprimées et ont été remplacées par des horodateurs.

De manière plus générale en 2024, plusieurs projets sont à l'étude pour faciliter le stationnement des usagers, notamment l'adhésion à des applications de gestion du stationnement via smartphone.

En parallèle la ville recherche des solutions foncières pour la création d'un parking relais.

❖ Culture

Donner accès à tous à notre patrimoine commun



Valorisation du patrimoine

Les objectifs de la convention Ville d'Art et d'Histoire 2022-2032 visent :

- la valorisation des patrimoine et la promotion de la qualité architecturale à travers le renforcement du lien avec les habitants, le développement de l'attractivité du territoire, la création de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)
- le développement d'une politique des publics à travers la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement architectural, urbain et paysager ; l'initiation du public jeune à l'architecture, au patrimoine et au cadre de vie ; l'accueil des visiteurs
- l'ouverture vers un Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle de l'agglomération, qui sera mise à l'étude dans le temps de la convention

Au travers de sa Maison du Patrimoine, la ville propose une programmation destinée à valoriser et faire vivre le patrimoine. 70 000 visiteurs en moyenne passent par la Maison du Patrimoine chaque année. Environ 1 000 personnes participent aux différentes activités mises en place par le service patrimoine et animées par l'équipe de guides-conférenciers (visites, conférences, ateliers..).

Par ailleurs, le service a finalisé son offre pédagogique destinée au public scolaire, pour une mise en oeuvre à la rentrée 2023/2024.



En ce début d'année 2024 le logis des gardes va également être rénové pour permettre un meilleur accueil et une meilleure orientation du public.

Convention Cadre – restauration patrimoine (Etat DRAC-Ville)

L'entretien des monuments historiques est une obligation réglementaire et représente un budget important pour la ville. Dans ce cadre la Ville a signé avec l'Etat le 03 septembre 2019, une convention cadre de restauration concernant la restauration de 13 édifices.

Le premier édifice restauré est le Ravelin, avec un chantier qui a démarré en septembre 2021 pour s'achever en mai 2022 pour un montant de 869 471 € HT financé à hauteur de 58 % par la DRAC (297 000 €), la Région (105 000 €) et le Département (100 000 €).

Suite à un diagnostic opéré en 2023, le prochain édifice restauré sera le beffroi en 2024, afin de remettre le bâtiment hors d'eau, hors d'air et de restaurer le mécanisme de l'horloge, pour un montant estimatif de 571 000 €, pouvant bénéficier d'un financement croisé DRAC, Région, Département jusqu'à 300 000 €.

Une programmation culturelle pour tous

La convention est basée sur un diagnostic sanitaire partiel réalisé en 2013, un nouveau diagnostic global de la Ville Close incluant les tours, remparts et courtines, la Poudrière, ainsi que le Fort du Cabellou débutera en 2024. Il est destiné à établir une priorisation des édifices à restaurer et un chiffrage réaliste du montant des travaux à entreprendre.

Restauration du mobilier patrimonial.

En 2022 et 2023, un travail de restauration des éléments du mobilier patrimonial a été entrepris. Ainsi, les canons de la Vénus, la fontaine dite « au crocodile », et l'ensemble des statues en bois polychrome du XVI^e siècle situées dans les édifices religieux seront traités et restaurés d'ici 2024. L'ensemble de ces restaurations est évalué à 106 000 €.

Archives Municipales.

Les archives municipales gèrent à la fois le fonds patrimonial et les archives administratives de la collectivité. A ce titre, le service met en œuvre un projet de système d'archivage électronique mutualisé avec CCA, dont la première étape est une étude de faisabilité débutée fin 2023. La participation de la Ville au groupement de commande pour cette étude préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique est de 18 000 €, à part égale avec l'agglomération.

Sa mise en œuvre opérationnelle nécessitera par la suite un investissement dont le montant sera défini suivant le choix du scénario parmi ceux proposés à l'issue de l'étude.

Une programmation évènementielle pour tous.

Au travers de l'action du CAC et du service évènementiel, la Ville s'attache à proposer une programmation culturelle permettant à tous les publics de s'identifier au travers d'une offre riche et diversifiée : saison de spectacles au CAC, fête de la musique, bal du 13 juillet, concerts au Carré des Larrons, artistes de rues...

Durant la saison estivale, une programmation d'une dizaine de spectacles (concerts et spectacles familiaux) est proposée gratuitement au Carré des Larrons.

La Ville apporte un soutien financier et logistique aux nombreuses associations organisatrices d'événements, environ 70 à caractère culturel chaque année

Vers un nouvel équipement culturel :



La ville a confié une mission à CultureLab 29 et au CAUE pour nous accompagner sur la phase de préfiguration du futur équipement culturel, destiné :

- à réaliser un diagnostic préalable à un projet culturel de territoire
- à réaliser une étude d'opportunité dans l'optique d'un nouvel équipement culturel
- à définir un pré-programme

Cette mission se déroulera de janvier à septembre 2024. Elle sera composée d'une part de quatre ateliers menés avec le CAUE destinés à fédérer autour du projet, en parallèle CultureLab 29, en collaboration étroite avec la Ville, mènera une étude diagnostic et recueillant et analysant les usages et les besoins auprès des acteurs du territoire.

A l'issue de cette mission, la Ville sera en mesure d'établir un cahier de charges pour la programmation de l'équipement.

Coordonner et développer les actions d'éducation artistique et culturelle

La Ville de Concarneau propose le dispositif « Têtes en l'Art » à tous les enfants scolarisés dans la commune. Les parcours d'éducation artistique et culturelle qui le composent sont constitués en étroite collaboration avec

L'Éducation Nationale et les acteurs culturels du territoire. Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de susciter la curiosité des enfants, de les encourager à découvrir la diversité culturelle, de les éveiller à la citoyenneté et de leur permettre de construire leur propre réflexion ainsi que d'encourager leur envie d'agir. Mis en œuvre et coordonné par le secteur médiation culturelle rattaché à la direction de l'action culturelle, « Têtes en l'Art » regroupe les actions artistiques et culturelles proposées aux écoles par les services municipaux, enrichie de l'offre éducative du Musée le Pêche et le Médiathèque. Chaque parcours est décliné sur plusieurs mois. Il est organisé autour de diverses pratiques artistiques (arts visuels, plastiques, danse, vidéo...)
Encourager les pratiques artistiques et culturelles.

L'école de musique accueille chaque année de 220 à 250 élèves et les accompagne dans la pratique de 13 disciplines (piano, violon, violoncelle, guitare, musique assistée par ordinateur, flûte, flûte traversière, chant, percussion, batterie, saxophone, cornemuse) mais aussi éveil musique et danse et ateliers en partenariat avec les acteurs locaux (Quatre Ass' et Plus, La Maison).

Un plan d'investissement pour l'acquisition de nouveaux pianos s'est déroulé sur les années 2022-2023.

La ville contribue au financement de l'association Quatre Ass' et Plus, qui emploie aujourd'hui 3 salariés, également à hauteur d'une subvention de 17 000 € par an.

Vie Associative

Depuis 2021 la Ville est engagée dans une démarche visant à structurer la vie associative tout en la fédérant et en menant une réflexion concertée avec et pour les associations. La Ville de Concarneau soutient la vie associative par la mise à disposition de locaux et infrastructures, le financement par la subvention, l'aide technique et logistique à l'organisation d'évènements, la mise à disposition de matériel.

Le 22 novembre 2022 a eu lieu les premières assises de la vie associative pour assister à la présentation de la synthèse de l'enquête, et initier la réflexion autour de la création d'une nouvelle instance de dialogue : un Conseil Local de la Vie Associative.

Au terme d'une année de concertation et de travail collaboratif, accompagné par le Mouvement Associatif de Bretagne et le Réseau National des Maisons des Associations, le Conseil Local de la Vie Associative verra le jour au printemps 2024.

Par ailleurs, la Ville a obtenu en juin 2023 le Label « Guid'Asso – Information », réseau national d'appui à la vie associative locale coordonné en Finistère par le Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES) et par le Réseau d'échanges aux associations du pays de Morlaix (RESAM).

Ce label est à la fois une reconnaissance et un engagement de la Ville à accueillir, informer, orienter et accompagner les associations locales.

❖ Education Jeunesse

Le service Education jeunesse poursuit les actions menées dans le cadre de son Projet Educatif afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Pour cela le service développe déjà depuis plusieurs années un outil innovant d'évaluation, d'analyse et de prospective via Lab'Oussole. Celui-ci qui réunit services et partenaires a pour but d'accompagner les équipes à la mise en œuvre concrète des orientations validées dans le projet éducatif.



Concrètement, cela se construit autour d'un pilotage se composant de 2 dimensions :

1. Un pilotage général du projet éducatif concarnois avec un plan d'actions annuelles
2. Un pilotage spécifique de "Projets Phares" accompagnés de manière renforcée pour bénéficier de ressources particulières

Dans le cadre de son Plan Educatif Local la ville déploie une large offre d'actions et de services adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge, à la diversité des publics accueillis, et à toutes les envies :

- Maison de la Petite Enfance
- Espace Jeunes
- Soutien à la Maison
- Soutien aux Projets Cap'J
- PASS'Âge (et PASS'ado)
- Les Explor'Acteurs
- Le Conseil Municipal des Enfants
- .../...

Les Accueils Collectifs de Mineurs :

La ville de Concarneau a augmenté sa capacité d'accueil sur les deux dernières années. En 2024, suite à des dégâts sur le site de Kerandon, la ville déploiera son accueil de loisirs sur 3 sites : Le Rouz, le Dorlett et Keramporiel.

Ces 115 jours d'ouverture des accueils collectifs de mineurs sont dénombrés les mercredis et les vacances scolaires. Pour faire face à l'affluence des demandes des parents, l'ACM Enfance a été ouvert sur deux sites (Kerandon et Le Rouz). Le nombre de places offertes à l'inscription aux familles a permis de répondre à l'ensemble des sollicitations : entre 2019 et 2023, la fréquentation a connu une augmentation inédite de 108 %.

En parallèle la ville devra mener en 2024 une réflexion sur l'avenir du centre de Kerandon en terme de bâtiment et de projets d'accueil pour les jeunes concarnois.

Dispositif de Réussite Educative :

Le contrat de ville a été renouvelé sur un périmètre élargi du quartier de Kerandon. Au sein de ce quartier la ville accompagnait déjà les familles en difficultés via le Dispositif de Réussite Educative. La ville forte de cette expérience souhaite étendre le soutien à la parentalité sur son territoire, pour ce faire, elle renforce en 2024 ses effectifs avec la création d'un poste de référent éducatif et la transformation du poste DRE vers un poste de soutien à la parentalité (cat. A).

Ecoles :

GS Dorlett :

Chaque année la ville investit dans la rénovation de ses écoles, en 2023 plusieurs projets ont été menés notamment les travaux de désamiantage et remplacement d'une partie de la toiture de l'école du Dorlett (côté sud) pour 111 360 €, la pose de panneaux photovoltaïques est également prévue d'ici la fin du mandat.

Ecole berthou :

La démolition du préau de l'Ecole Berthou/maternelle avec la remise en état de la façade par la fourniture et pose de nouvelles menuiseries extérieures a été réalisée en 2023.

Au 1er trimestre 2024 seront réalisés les travaux d'acoustique au niveau de la salle de motricité.

GS du Rouz :

La ville relance en 2024 le projet de rénovation de l'école du Rouz. Celui-ci a pour but de rénover les bâtiments du groupe scolaire actuellement vétustes et énergivores et de faciliter le fonctionnement et les usages des locaux.

Pour cette opération la ville est accompagnée par la SemBreizh. Le chiffrage définitif sera connu après le concours d'architecte une première enveloppe est estimée à 6 726 K€.

GS Keramporiel :

Sous l'impulsion de la directrice de l'Ecole la ville de Concarneau accompagnera en 2024 le projet de création d'une Aire Terrestre Educative sur le site de Keramporiel. Les travaux envisagés à hauteur de 19 000 € bénéficient d'une subvention équivalente de la part de l'Etat.



Le CCAS de Concarneau poursuit ses objectifs selon les 4 axes suivants :

- favoriser la solidarité

Développer une offre de logements adaptés via un parcours logement et en partenariat avec les bailleurs sociaux

- Mener une stratégie de santé publique sur le long terme en proposant des dispositifs répondant au besoin des concarnois et de manière cohérente avec les autres acteurs sociaux du territoire.

- Faciliter l'insertion sociale.

En 2024 les dispositifs essentiels du CCAS poursuivront leurs actions en s'appuyant sur les différentes structures que sont :

- la Pension de famille, dans le but d'accompagner les personnes en difficultés vers une meilleure autonomie de l'accès au logement.

- la Résidence Autonomie des Filets Bleus, dans le cadre de l'accueil de nos aînés au sein d'un établissement à taille humaine préservant l'autonomie et la dignité de chacun.

- l'Épicerie Sociale et Solidaire Ty Coup de Pouce dans le but de lutter contre l'exclusion et proposer un accès à l'alimentation accessible et diversifiée pour tous.

- le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHRS) et l'Accueil de jour permettant d'offrir des solutions d'accueil aux plus démunis.

- Les Lits haltes Soins Santé, offrant un accueil adapté aux personnes nécessitant un suivi médical spécifique.

- Le développement des actions solidaires en lien avec l'Heure civique.

- L'accompagnement social auprès des personnes en difficulté.

- Le soutien aux associations.

Par ailleurs en 2024 le CCAS s'associe à l'association Arpèges pour faire évoluer les ateliers de Lamphily afin de permettre un meilleur suivi des travailleurs engagés sur ce dispositif et de faire évoluer ce dispositif en l'ouvrant sur un parcours plus large en termes d'insertion.



2024 verra aussi la poursuite du travail engagé suite à l'Analyse des besoins Sociaux, notamment en poursuivant avec les autres acteurs du territoire la cartographie des aides afin de contribuer à une politique d'offre sociale et de santé cohérente sur le territoire.

De nouveaux locaux administratifs :

En 2023 la ville et le CCAS ont entamé les démarches en lien avec le département du Finistère pour mutualiser au sein des locaux du CDAS l'accueil et les services administratifs des usagers.

Cette démarche devrait se concrétiser avec un déménagement dans ses nouveaux locaux en 2024.

En 2023 la ville a obtenu le label « Ville active et sportive » récompensant les efforts de la ville en matière de politique sportive.

2024 sera une année olympique pour Concarneau, le service travaille à la mise en place d'actions spécifiques dans les écoles (animations, tournois) et auprès d'un public plus large dans le cadre de cet évènement.

Ces actions compléteront celles déjà menées par le service des sports :

- ✓ Si t'es sport scolaire : Intervention des ETAPS dans les écoles de la ville avec le soutien des enseignants,
- ✓ Si t'es sport scolaire plage : Le dernier cours de l'année se déroule sur la plage,
- ✓ Si t'es sport vacances (5/11 ans) : Activités sportives sur des créneaux définis durant les vacances scolaires. Soit sous forme de séance, soit sous forme de stage,
- ✓ Si t'es sport plage (2 à ... ans) : les activités estivales sur la plage mais aussi des stages de plusieurs jours sur une discipline sportive précise,
- ✓ Si t's sport quartiers (9/17 ans)
- ✓ L'école municipale des sports (moyenne et grande section) : qui permet aux enfants de se voir proposer une activité sportive sous la forme de cycle de 5 ou 6 séances le mercredi matin.

Des investissements seront également menés en 2024 avec de nombreux projets :

- La modernisation et mise aux normes du Stade municipal Guy Piriou.

Dans le cadre de ce projet la ville poursuit l'objectif d'une homologation pour la saison 2024/2025 en lien avec le club et la Ligue de Foot Professionnel.

Le projet est évalué à 11 m d'€ avec un financement des différents partenaires 400 K€ DSIL (Etat) / 1.500 K€ / Région / 600 K€ Dép

- La finalisation du terrain synthétique de Kerhun :

La livraison de ce terrain est prévue pour l'été 2024 pour un montant de 80k€.

- La réhabilitation de la salle du Porzou (ancien gymnase – salle de hand) :

Compte tenu de l'audit du bâtiment réalisé en 2023, la ville prévoit une restructuration totale de cet équipement pour un montant global d'opération évalué à 5 Md'€

- la rénovation de l'éclairage du COSEC pour 180 K€

- la fermeture des terrasses du terrain de Rugby du Vuzut

Ces travaux sont évalués à 400K€ en tout, avec une première terrasse réalisée en 2024 pour un montant de 200 K€

❖ Nautisme

Le service nautisme poursuivra ses actions récurrentes à la fois dans les domaines de la voile loisir mais aussi

de la voile scolaire.

- La poursuite des interventions pour les classes élémentaires CM1 et CM2 sur des cycles de kayak et voile scolaire (gratuité des transports et des séances).
- La poursuite des activités de voile loisir, le mercredi après-midi et le samedi toute la journée durant l'année. (opti, cata, planche à voile, dériveur solitaire).
- L'ouverture de son école de voile et de kayak aux publics individuels et groupes durant les vacances scolaires : stages, cours particuliers sur multi supports nautiques.(opti, cata, pav, kayak + foil, dériveur).
- L'ouverture aux écoles, collèges, lycées extérieurs à Concarneau. (départ de la Croix, des Sables Blancs et du Porzou).
- L'ouverture d'un point de location de matériel nautique durant la saison estivale (aux Sables Blancs et à la belle étoile (ouverture en 2023).
- L'organisation de manifestations nautiques locales organisées par l'école municipale de Voile/Kayak .
- Le développement des activités foils et notamment la planche à voile à foil et le Wing Foil.
- La poursuite et le développement des balades à thèmes en kayak
- Le Raid-Opti pour les CM1 et CM2 Concarnois.
- « Tout Concarneau Navigue » manifestation associant les acteurs publics, privés et associatifs concarnois autour du nautisme, à organiser après le forum des Associations.



Et pour 2024 :

- Participation à la Fête de la mer et du littoral en 2024.
- Participation à l'organisation du trophée BPGO et de la Finistère Atlantique en Ultim.

En 2024, une réflexion sera portée sur la voile sportive ainsi que le développement de nouveaux projets.

- Projets 2024 en termes d'équipements

✓ Investissements

Comme chaque année, nous remplacerons un certain nombre de matériels nautiques (amortis ou réformés). A cette occasion, nous renouvelerons des catamarans, et aussi un certain nombre de planches à voile équipées de foils.

✓ Rénovation du Marche-Avec :

La ville a lancé fin 2023 un marché pour la rénovation des bordés du Marche-Avec, celui-ci devrait être notifié au mois de février pour un montant global d'opération TTC évalué entre 100 et 150 000 €.

Le budget annexe du BAC du passage

En 2023 le bac a battu un record datant de 2005 en faisant traverser 338 440 passagers.

En 2023 la ville a lancé une étude pour la construction d'un nouveau bac. Le marché pour la construction du prochain bac sera lancé en 2024. Celui-ci a pour but d'être plus écologique (choix de coque en matériau biosourcé, panneaux photovoltaïques). Il permettra l'accès à 50 passagers au lieu de 30 actuellement et prendra mieux en compte les PMR ainsi que les vélos.
Le budget de ce nouveau bac est estimé à 1 170 000 € HT.

